

# Trafics et fragilité institutionnelle en Afrique de l'Ouest

Pierre KOPP\*  
Janvier 2011

## SOMMAIRE

<b>Résumé .....</b>	<b>1</b>
1 – Objectif.....	1
2 – L’impact des activités criminelles sur les sociétés.....	1
3 – La formation des revenus criminels .....	2
4 – Flux monétaires et blanchiment .....	5
<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
1 – Objectifs du rapport.....	9
2 – Littérature existante.....	9
3 – Problématique.....	10
4 – Méthodologie du rapport.....	11
<b>A – L’IMPACT NEGATIF DES TRAFICS ILLICITES ET DES REVENUS QU’ILS ENGENDRENT .....</b>	<b>12</b>
1 –Activité des organisations criminelles et flux monétaires : où est le danger ?.....	12
2 – Les modalités d’organisation du crime .....	13
3 – Les différentes mesures monétaires des flux.....	15
4 – Les revenus dégagés par le trafic de cocaïne en Afrique de l’Ouest.....	18
5 – Quelques variantes .....	23
6 – Les autres trafics et leurs effets fragilisants .....	26
7 – Corruption et violence .....	29
9 – Conclusion.....	30
<b>B – L’IMPACT NEGATIF DES CAPITAUX CRIMINEL ET DE L’INDUSTRIE DU BLANCHIMENT .....</b>	<b>31</b>
1 – L’impact négatif des capitaux issus des trafics .....	31
2 – L’émergence de la législation anti blanchiment et le rôle des PED .....	33
3 – Les stratégies de blanchiment.....	34
4 – Le coût du blanchiment .....	37
5 – Corruption du personnel politique et blanchiment dans les PED.....	39
6 – Hétérogénéité de la demande de blanchiment .....	41
7 – Conclusion.....	42
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>43</b>

---

\* Professeur en Sciences Economiques à l’université de Panthéon-Sorbonne (Paris I)



## RESUME

### 1 – Objectif

Ce rapport étudie le lien entre la fragilisation de l'Etat en Afrique de l'Ouest (et plus largement, de la société) et les trafics, en mettant un accent particulier sur le rôle de la *contrepartie monétaire* (flux financiers) qui compense l'activité criminelle proprement dite.

A cette fin nous avons mené plusieurs missions au Sénégal, en Guinée-Bissau, en Gambie, au Ghana et au Sierra Leone. Ces pays ne constituent en rien un échantillon représentatif de l'ensemble de la région. Un tel échantillon serait d'ailleurs impossible à constituer. Nous avons focalisé notre attention sur les pays de petites tailles qui sont particulièrement exposés à une fragilisation par les trafics. La présence du Sénégal, qui déroge évidemment à cette règle, s'explique, a contrario, par l'importance de ce pays, tant pour sa stabilité que pour son rôle de base arrière pour les familles de nombreux acteurs que nous retrouverons impliqués dans les trafics.

### 2 – L'impact des activités criminelles sur les sociétés

Une abondante littérature théorique et de nombreux praticiens ont suggéré, depuis le début des années quatre vingt dix, que suivre la piste de l'argent permettrait d'incriminer les trafiquants de manière plus facile que de chercher à les incriminer directement pour les crimes commis. Il s'en est suivi une focalisation excessive sur le rôle déstabilisateur des flux financiers. Les résultats opérationnels de la lutte contre les flux d'argent restent mitigés c'est pourquoi il convient de rappeler que le premier vecteur par lequel les organisations criminelles fragilisent les sociétés de l'Afrique de l'Ouest est bien évidemment *l'activité criminelle per se*, activité à laquelle vient s'ajouter, et s'ajouter seulement, les problèmes causés par la *circulation de flux d'argent criminel*.

De nombreux types de criminalité sont en concurrence : criminels isolés, organisations criminelles, réseaux souples. Chacun d'entre eux adopte des modalités d'organisations spécifiques. La discussion ouverte dans les années soixante-dix sur les mérites supposés du crime organisé nous semble dépassée. L'idée était qu'un monopole du crime engendrerait moins de crimes que des criminels en concurrence. Rapidement, il est apparu que le crime organisé avait une nocivité intrinsèque qui contrebalançait largement son éventuel rôle régulateur. Nous prenons nos distances avec cette ap-

proche ancienne et nous renouvelons la discussion sur la nocivité comparée des formes de criminalité en mettant au centre de notre analyse, le *modus operandi* des criminels. Deux caractéristiques du *modus operandi* déterminent le degré de fragilisation des sociétés exposées aux trafics : *la violence* et *la corruption*. Ces deux caractéristiques nous semblent les marqueurs essentiels de l'impact négatif des organisations criminelles sur le bon fonctionnement des sociétés.

Les organisations criminelles peuvent investir dans la corruption pour réduire la probabilité de voir leurs activités interrompues par la police. Le coût investit dans la corruption doit être inférieur au coût probabilisé des arrestations en l'absence de corruption.

Un tel calcul est théoriquement facile à mener. En pratique, il ne donne qu'une ligne générale d'interprétation des décisions des organisations criminelles car il est souvent compliqué par l'irruption de phénomènes imprévus et parfois peu rationnels. Enfin, les activités criminelles sont assez erratiques. La logistique criminelle ne consiste pas en des actes identiques répétés à l'infini, mais exige une aptitude à l'adaptation. En conséquence, le profit peut varier de manière importante d'une opération à l'autre. Enfin, on observe que les différents groupes de trafiquants n'ont pas la même perception du risque. C'est à dire, de l'utilité que chaque individu attribue à un jeu risqué, sachant que certains sont *risk lovers* et d'autres *risk adverse*. Les fondamentaux de l'investissement dans la corruption sont clairs mais les niveaux effectifs peuvent largement fluctuer autour des fondamentaux.

Certains trafics exigent une corruption au plus haut niveau (l'importation de grosses cargaisons de cocaïne ou de cargaisons d'armes) et d'autres, des pots de vins modestes (franchissement des frontières par des clandestins). Il est possible d'exprimer cette différence en langage technique. La science économique distingue les *actifs spécialisés* et les *actifs non spécialisés*. Corrompre l'agent de police qui fait le tour du quartier permet d'acquérir un actif spécifique. Mais si le trafiquant veut installer un laboratoire clandestin dans un autre quartier, le policier corrompu ne lui sert à rien. Corrompre, le chef de la police, permet de bénéficier d'un actif non spécifique qui peut être remobilisé à des fins diverses. Bien évidemment, toutes choses égales par ailleurs, l'acquisition d'un actif de corruption non spécifique est plus coûteuse que celle d'un actif spécifique. Il existe ainsi une corrélation entre le degré de non spécifi-

citée de la corruption et la taille des cargaisons de cocaïne. Lorsque la tête de l'Etat est corrompue, les cargaisons seront importantes et inversement.

La *violence* peut s'exercer contre trois types d'acteurs. En premier lieu contre les criminels eux-mêmes. Les trafiquants peuvent alors être les premières victimes de la violence engendrée par le trafic. En soit, une telle situation est dommageable lorsque les droits de l'homme sont maltraités mais ne constitue pas une source majeure de déstabilisation. En second lieu, la violence peut s'exercer contre les agents de la force publique. Le caractère déstabilisant d'une telle violence est indéniable car elle contribue à diminuer la volonté des autorités de lutter contre le crime organisé. Enfin, la violence peut s'exercer contre la population. Ce type de violence est un facteur important de fragilisation des Etats.

Les *caractéristiques intrinsèques des trafics* sont les premiers facteurs qui permettent d'identifier les risques de fragilisation des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La combinaison de *la violence* et *la corruption* conduit à des situations très fragilisantes.

- La corruption au sommet (actif non-spécifique) et la violence (à l'encontre des forces de l'ordre) décrit une situation particulièrement délétère qui peut engendrer une situation proche de la guerre civile.

- La corruption au sommet et la violence à l'encontre des populations fragilise le pays mais les populations victimes peuvent avoir des caractéristiques spécifiques (ethniques, pauvreté) qui viennent faciliter l'acceptation, par le reste de la population, de cette violence, et diminuer l'impact fragilisant.

- La corruption au bas de l'échelle (actif spécifique) et la violence contre les autorités créent une situation où émergent des zones de non droit. Tel quartier sera réputé impénétrables aux forces de l'ordre et la corruption sera endémique fleurissant entourée des vestiges de la présence publique.

- La corruption localisée au bas de l'échelle accompagnée d'une violence endémique contre la population crée une situation où la légitimité de l'autorité de l'Etat est contestée. Les forces publiques sont réputées ne pas intervenir pour protéger la population. Le terrain est fertile pour les émeutes ou les insurrections, parfois stimulées depuis l'extérieur.

Ces réflexions générales peuvent être illustrées par l'examen des différents trafics.

Le trafic de cocaïne fragilise les pays de la région pour deux raisons. Premièrement, les trafiquants doivent prendre des précautions importantes ce qui implique de corrompre les forces de polices, de douane, les gardes côtes et l'armée du pays où a lieu la livraison. Deuxièmement, les trafiquants latino-américains et leurs complices locaux doivent également se prémunir contre le risque de défection dans leur propre organisation, contre le risque de trahison, et même contre le danger de voir un autre groupe de trafiquants tenter de voler leur cargaison. Les trafiquants doivent importer des armes légères et les gangs criminels prennent l'habitude de mener leurs activités, les armes à la main.

Le trafic de cigarettes constitue une source importante de revenus illégaux. L'effet fragilisant du trafic de cigarettes sur les pays d'Afrique de l'Ouest est assez faible. Le *modus operandi* mobilise, en haut de la chaîne, des hommes d'affaires qui renforcent la rentabilité de leur commerce légal de cigarettes par l'ajout d'une dose de cigarettes illégales. L'impact du trafic de cigarettes est donc essentiellement circonscrit aux domaines des finances publiques et de la santé. L'impact fragilisant sur les pays d'Afrique de l'Ouest est faible. La corruption nécessaire à ce trafic est minime. La violence associée à ce trafic est également faible.

Le *modus operandi* du trafic de travailleurs n'exige pas une grande violence puisque le client est candidat à la migration. Si on exclut les vols et les violences contre des clients abusés, le trafic de travailleurs migrants n'est pas générateur de violence. La corruption nécessaire pour faire franchir une frontière est localisée aux bas niveaux de la hiérarchie des forces de l'ordre.

L'effet fragilisant de la traite à des fins sexuelles est assez faible. Peu ou pas de corruption dans les pays sources est nécessaire à l'organisation du trafic dans le pays source. Quant à la violence elle s'exercera à l'encontre des victimes mais le plus souvent dans le pays hôte de l'activité de prostitution.

Les armes légères sont, en soi un facteur de fragilisation des Etats, puisque leur usage conteste le monopole de la violence que s'arroge les Etats. Le cas des armes relève plutôt de l'analyse des guerres civiles et ne nous semble pas constituer un facteur susceptible d'être isolé dans l'analyse du rôle déstabilisant des trafics.

### 3 – La formation des revenus criminels

Le trafic de cocaïne constitue un des trafics majeurs en Afrique de l'Ouest. La cocaïne est géné-

ralement importée d'Amérique latine et transite par les pays de la région. Une partie de la drogue demeure dans la région, le plus souvent par ce que certains intermédiaires sont payés en cocaïne, ce qui va engendrer un petit trafic vers les pays européens. Les intermédiaires peuvent tenter de revendre la drogue sur place ce qui donne naissance à des marchés locaux et stimule la consommation de drogue.

Etudier l'impact négatif des flux monétaires tirés de la cocaïne sur les sociétés ouest africaines suggère de mesurer les flux. Attention, il est certes intéressant de calculer les flux de revenus tirés des différents trafics mais il n'existe pas de corrélation naturelle entre la taille (mesurée en flux monétaires) d'un trafic et son impact déstabilisateur sur la société.

Plusieurs ordres de grandeur sont en concurrence. La mesure la plus souvent utilisée est celle du *chiffre d'affaires* engendré par une activité criminelle. Elle est peu pertinente. Elle donne une simple indication des sommes globales qui circulent dans une économie du fait d'un trafic. Le *profit* est plus intéressant car il mesure ce qui reste entre les mains des trafiquants, une fois qu'ils ont payé les coûts engendrés par leur activité. Plus pertinent encore, le *montant des sommes blanchies* donne une indication des leviers financiers dont disposent les criminels sans craindre une incrimination. Pour calculer les profits des activités criminelles il faut connaître leurs coûts. On trouve, d'une part les *coûts tangibles*, qui correspondent au paiement des matières premières et des coûts de production et, d'autre part, les *coûts intangibles* comme le risque d'être arrêté ou d'être victime de violence soit de la part de leurs clients soient de bandes concurrentes. Le risque est *inégalement réparti* entre les différents groupes de trafiquants. Certains sont bien organisés et bénéficient de bonnes complicités et encourent moins de risques que d'autres, plus amateurs.

Nous étudions ensuite le cas d'un scénario simplifié où la totalité des 75 tonnes de cocaïne destinées à l'Europe de l'Ouest serait acheminé selon un même *modus operandi*. Les membres de l'équipe de trafiquants sont latino-américains. En Europe, la cocaïne sera dispatchée entre des équipes de grossistes. L'équipe latino-américaine contrôle le processus jusqu'à la vente aux grossistes en Europe. L'équipe latino-américaine ne participe pas au profit de la vente en gros en Europe. L'équipe latino-américaine utilise la route qui passe par l'Afrique de l'Ouest et corrompt les autorités locales et utilise des équipes locales pour

faciliter le transit. *Nos calculs indiquent que 75 tonnes de cocaïne engendrent 592 millions de dollars de revenus pour les différents acteurs. 90 millions de dollars sont versés aux autorités ouest africaines, 22 millions de dollars aux équipes locales, souvent en cocaïne, qui donne naissance à un marché de détail de 480 millions de dollars*

Les 22 millions de dollars sont versés à environ 60 équipes locales. Chaque équipe peut espérer gagner 360.000 dollars par an. Si chaque équipe est composée de 3 personnes, on trouve 180 personnes qui gagnent 120.000 dollars par an. Cette somme est largement suffisante pour s'enrichir de manière très conséquente dans des pays où le PIB par tête est de 300 ou 400 dollars par an. *Le groupe de transporteurs locaux peut avoir besoin de recourir à des stratégies de blanchiment.*

Les 480 millions de dollars tirés de la vente au détail sont éclatés entre des centaines de mains. Ils seront essentiellement utilisés en consommation de drogue. Si le petit revendeur moyen de cocaïne distribue chaque mois environ 50 grammes de cocaïne il y aurait plus de 30.000 revendeurs de cocaïne en Afrique de l'Ouest. Les 480 millions de dollars qui reviennent aux petits trafiquants ne doivent pas leur rapporter un profit supérieur à 250 millions de dollars (environ la moitié de leur chiffre d'affaires). Il faut 34.000 trafiquants pour épuiser les 17 tonnes destinées au marché local. Ces 34.000 trafiquants doivent se partager les 250 millions de dollars, ce qui leur rapporte 7.000 dollars par an. Admettons que la moitié de cette somme est consacrée à leur propre consommation de cocaïne. Il ne leur reste alors que 3.500 dollars par an, par tête. Cet argent sera essentiellement consacré à la consommation. *Avec 291 dollars par mois, les petits revendeurs gagnent une dizaine de fois plus que le PIB par tête moyen des pays de la zone, ce qui n'est pas négligeable, mais ne leur permet pas de s'enrichir significativement.*

Les 90 millions de dollars sont dévolus à corrompre, au plus haut niveau, les autorités. Il semble que seulement 5 pays connaissent une situation où les autorités sont tellement corrompues qu'elles sont prêtes à ouvrir la route aux trafiquants. Supposons que 10 personnes dans 5 pays détiennent un pouvoir suffisant pour ouvrir une route à une cargaison de plus d'une tonne de cocaïne. Il y a donc très approximativement 50 personnes en Afrique de l'Ouest qui se partagent 90 millions de dollars. Chacune d'entre elles peut donc espérer récolter 1,8 millions de dollars. Avec 1,8 million dollars chacune de ces personnes doit payer des complicités et entretenir son réseau lo-

cal et même parfois payer un complément de solde aux fonctionnaires afin de rester au sommet de la hiérarchie et pouvoir offrir un service efficace aux trafiquants. *Admettons qu'il reste à chacune de ces personnes 1,5 million de dollars par an. Une telle somme est loin d'être négligeable.*

Les trafiquants tentent de minimiser le risque de saisie. Ce risque est loin d'être négligeable puisque 42% des 1.000 tonnes de cocaïne annuellement produite dans le monde serait saisie. C'est sans doute par ce que la corruption est particulièrement facile que les trafiquants latino-américains ont ouvert la route de l'Afrique de l'Ouest. Prendre une route indirecte par l'Afrique engendre une augmentation du coût de transport qui doit être inférieure au bénéfice de la réduction du coût lié au risque de saisie et d'arrestation, même une fois pris en compte les dépenses de corruption. On peut donc analyser *la corruption comme une forme d'assurance contre le risque de saisie.*

Nous pouvons *calculer le coût du risque* que font peser les autorités publiques sur les trafiquants. Notre calcul repose sur l'hypothèse que les trafiquants arbitrent entre les trois solutions suivantes : faire passer de la cocaïne en gros sans corrompre les autorités et en prenant le risque de perdre beaucoup en une fois ; payer les autorités pour sécuriser au mieux la cargaison ; répartir la cargaison entre une centaine de « mules » dont certaines se feront certainement prendre mais en ne payant rien aux autorités. En théorie, si les trois modalités subsistent simultanément c'est qu'elles sont également rentables. Dans un mode parfait, mais peu réaliste, les prix de la corruption et le niveau des risques devraient s'ajuster sur un marché et les trafiquants deviendraient indifférents entre les trois solutions. Nous calculons que le risque qu'une cargaison soit saisie a ainsi une valeur monétaire minimum de 1,20 million de dollars, c'est-à-dire le prix payé pour corrompre les autorités. Si ce risque était inférieur, il serait plus logique pour les trafiquants de tenter de passer sans corrompre. Il est possible que le risque soit supérieur et que les autorités locales soient mal rétribuées. Pour la simplicité du calcul nous supposons que l'assurance est parfaite. Comme la valeur de la cargaison est de 6 millions de dollars, *un risque de 1,20 million de dollars correspond à une probabilité d'interception de 20%*. Le risque moyen de saisie est donc de 20%. Il s'agit bien d'un risque moyen, les petits trafiquants, notamment les « mules » prennent sans doute plus de risque et les gros trafiquants, moins.

Notre scénario simplifié est trop schématique. Nous avons supposé que toute la cocaïne était importée par voie maritime. En fait, une partie des importations passe par les voies aériennes. Il existe un incessant trafic dont les « mules » sont les acteurs les plus visibles. Le trafic à base de « mules » vise souvent à ravitailler des groupes de trafiquants qui partagent (en partie) la même appartenance nationale ou ethnique que les organisateurs du trafic. Ces trafiquants sont des vendeurs en demi gros qui interviennent sur des quantités faibles. Ils n'ont pas forcément accès aux grossistes du pays dans lequel ils se trouvent. Le trafic dont les « mules » sont le vecteur permet aussi de livrer de la cocaïne dans des régions où elle est encore peu distribuée, d'ouvrir de nouveaux marchés ou encore de cibler un groupe de consommateurs qu'un petits réseaux de revendeurs saura cibler. *Le trafic de cocaïne mobilisant une armée de « mules », n'a pas d'effets déstabilisateurs puissants.* Le modus operandi s'exerce au dépend de ceux qui accepte le risque de mourir en transportant de la drogue (souvent dans leur estomac) ou de passer de longues années en prison. La nocivité essentielle associée au trafic des « mules » réside dans la *quantité de drogue qui traverse le filet et dans les destins tragiques qui menacent ses acteurs.*

Certaines livraisons sont faites en *très grosses quantités* (10 tonnes et plus). Le *modus operandi* suppose que ce mode de livraison est réservé au trafiquants disposant de complicité de très hauts niveau dans un ou plusieurs appareils d'Etat. A chaque fois qu'une telle affaire est partiellement révélée, on y retrouve une série d'ingrédients récurrents. La présence de chefs d'Etats ou de ministres de pays africains, des transporteurs dont les liens passés ou présents avec des services de renseignements sont probables (Iran, Ex-Urss), une noria de trafiquants disposant d'un ou plusieurs passeport diplomatique de complaisance et parfois une grande organisation criminelle ou un groupe impliqué dans le terrorisme (Hezbollah, FARC, etc.). *Le trafic en gros a un effet fragilisant de très grande ampleur.* Les Pays d'Afrique de l'Ouest sont confrontés à des organisations criminelles qui peuvent nouer des partenariats durables avec le sommet de plusieurs Etats de la région. *L'association d'une organisation criminelle et d'un pouvoir étatique, constitue une menace très forte.*

En résumé, c'est avant tout le *modus operandi* des trafics criminels qui fragilise la société. Le *modus operandi* peut être décrit en se concentrant sur

deux variables importantes : la *corruption* et la *violence*. La combinaison, propre à un trafic donné, de ces deux variables détermine le degré de fragilisation qu'il engendre. Les flux monétaires qui viennent compenser les crimes viennent en second. Ils ont un rôle intrinsèque d'autant plus important que les sommes en jeu demeurent *liquides* et *centralisées* entre quelques mains.

#### 4 – Flux monétaires et blanchiment

Tout trafic peut être décrit sous deux facettes : premièrement en analysant le *modus operandi* criminel, deuxièmement, en examinant le flux d'argent qui vient compenser l'activité criminelle. Dans quelle mesure le flux monétaire *per se* peut avoir un effet négatif sur la société ? Deux de leurs caractéristiques déterminent l'intensité avec laquelle les flux monétaires issus des trafics peuvent jouer un rôle fragilisant. Il s'agit, d'une part, *du degré de centralisation de l'argent* et d'autre part, *de la liquidité du placement*. Plus ces caractéristiques sont accentuées, plus les flux monétaires sont déstabilisants pour les Etats.

Les flux monétaires fragilisent, de manière intrinsèque, les pays d'Afrique de l'Ouest *de trois manières distinctes*. Premièrement, à travers les *distorsions de concurrence*, deuxièmement car ces flux permettent de dégager des ressources utilisés afin de *corrompre les autorités* et enfin par ce que ces flux perturbent les *représentations* que les individus se font de l'organisation sociale. L'économie criminelle engendre donc une distorsion massive dans l'allocation des ressources et des talents en faussant les coûts d'opportunité du capital et de la main d'œuvre. L'économie criminelle fragilise les sociétés moins à travers des effets mécaniques qu'engendreraient les mouvements de capitaux mais plutôt via le délitement des repères et la dégradation de l'image des politiciens et de l'Etat.

Afin de jouir de leurs bénéfices les différents trafiquants vont tenter de *blanchir leurs capitaux*. L'objectif du blanchiment est de *couper le lien* entre le prédicat criminel et la somme d'argent considérée. Le blanchiment constitue un problème distinct de celui posé par la création l'existence de revenus criminel. Certes, juridiquement le blanchiment est un crime mais fonctionnellement il intervient après la commission des autres crimes qui en constituent le prédicat. Le blanchiment, pris indépendamment des crimes qui le précèdent a-t-il un effet fragilisant sur les sociétés ouest africaines ?

La majeure partie de l'attention des praticiens a été consacrée au *blanchiment dans les pays développés*. Les choses commencent à changer et le blanchiment dans les PED commence à devenir un sujet à part entière et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, face aux nouvelles réglementations anti blanchiment, les PED deviennent une alternative intéressante. Deuxièmement, dans les PED, le blanchiment est facile lorsque la corruption est élevée. Le coût du blanchiment peut donc être moins élevé, que dans les pays riches ou mêmes que dans certains paradis fiscaux moins surs aujourd'hui qu'hier. Troisièmement, les élites corrompues des PED ont été graduellement exposées à une pression internationale croissante, elles évitent de blanchir trop loin de leur zone d'activité. Quatrièmement, les autorités corrompues ont souvent besoin d'utiliser leur capitaux afin d'entretenir leur réseaux.

Pour toutes ces raisons, le blanchiment dans les PED devient un sujet de préoccupation pour les institutions internationales. Toutefois, le blanchiment dans les PED ressemble-t-il à celui des pays développés ?

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest les produits des trafics sont faibles, *il ne sont pas blanchis*, mais sont consommés. On distingue classiquement trois étapes successives dans une opération de blanchiment (placement, empilement, intégration). Afin de tenter de renouveler les perspectives analytiques, nous proposons de classer par ordre de complexité croissante et non par ordre chronologique, comme c'est le cas dans la tripartition habituelle. Le coût du blanchiment s'avère déterminante pour comprendre quelle procédure adoptera le trafiquant. Quelle que soit la technique utilisée, le coût total du blanchiment pour le criminel se compose de deux éléments : d'une part, *de la marge versée* aux intermédiaires et, d'autre part, *de l'ensemble des coûts* qu'il est nécessaire de couvrir pour que l'opération de blanchiment puisse avoir lieu. Ces coûts constituent ce qu'on appelle des *coûts de transaction*.

Outre le coût de la mise en œuvre d'une stratégie de blanchiment, il existe une autre forme de coût, plus pernicieux, celui engendré par les *risques de dissensions internes* aux organisations criminelles. Recourir à des techniques de blanchiment sophistiquées en mobilisant le système bancaire international ne peut être le fait que d'organisations criminelles bien structurées.

Le comportement économique naturel des criminels, ou d'une organisation criminelle, est de tenter de recourir à la technique de blanchiment la

moins coûteuse, c'est-à-dire de minimiser la somme des coûts que nous venons de recenser.

Nous proposons ensuite une typologie de la demande de blanchiment.

Cette demande est extrêmement hétérogène et concentrée autour d'un nombre assez restreint d'acteurs.

- Les trafiquants latino-américains ont acheté la drogue sur leur continent, ils ne blanchiront qu'à partir de l'étape finale, lorsque la drogue aura été vendue en Europe. *Le profit du trafic de cocaïne est proche de 2 milliards de dollars.* La demande de blanchiment émanant des trafiquants de cocaïne du continent latino-américain, est forcément très largement inférieure à ce plafond. Une grande partie de ces 2 milliards seront dépensée, stockée en cash, investie directement dans l'immobilier latino américain (ce qui est une forme de blanchiment). Seule une fraction restreinte de cette somme empruntera les arcanes du système financier mondial et atterrira dans des comptes offshores dans des paradis fiscaux. Pour fixer un ordre d'idée il est plausible *que moins d'un milliard de dollars par an*, provenant de la cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest, ne suivent des circuits financiers sophistiqués vers les pays européens et nord américain.

- Les équipes locales impliquées dans le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest originaires de la région, *dégagent environ 22 millions de dollars* qui suivront des parcours sinueux mais pour l'essentiel cet argent sera consommé et transféré d'un pays à l'autre. Une faible fraction sera épargnée et donc blanchie, généralement de manière très primitive, notamment par l'achat de petit immobilier et des dépôts de cash et liquidités dans des banques peu regardantes. Ces sommes n'ont qu'une très faible probabilité de rejoindre les circuits financiers sophistiqués et de se loger dans le système bancaire et financier des pays développés. Il en va de même *pour les 480 millions de dollars de cocaïne vendue par les petits trafiquants et revendeurs.* Cet argent reste à l'écart du système bancaire et financier.

- Les personnalités politique et gouvernementales de haut rang qui se laissent corrompre sont à l'origine d'une importante demande de blanchiment. Du côté du trafic de drogues, près de 90 millions de dollars est payé aux autorités corrompues. Une partie des 90 millions de dollars sera dépensée mais il restera une somme qui sera blanchie, dans l'achat d'immobilier en Afrique de l'Ouest notamment à Dakar mais aussi en Europe et aux Etats-Unis. Le groupe d'environ 50 per-

sonnes de haut niveau corrompues doit entretenir ses proches *chacun des groupes familiaux dispose donc de 1,5 million dollars* ce qui n'est pas une somme très importante.

Il est également probable que l'Afrique de l'Ouest soit une région où des trafiquants impliqués dans d'autres régions du globe viennent exclusivement afin d'y blanchir leurs profits.

Il est clair que la somme totale tirée du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et destiné à être blanchie est essentiellement transférée d'un pays à l'autre et profite des faiblesses de mise en œuvre de la réglementation. *Moins d'un milliard de dollars et moins de 100 millions de dollars sont les réservoirs (latino-américains et autorités corrompues) à partir desquels, le blanchiment est envisageable.* L'essentiel sera blanchi de manière simplifiée et seule une petite fraction fera l'objet d'un traitement sophistiqué.

Si l'on passe rapidement en revue les autres trafics, comme le trafic de cigarettes, le trafic de main d'œuvre, le trafic de cigarettes et de médicaments contrefaits, on constatera que les *modus operandi* sont *peu générateur d'une demande de blanchiment.*

Le *modus operandi* du trafic de cigarettes mobilise, en haut de la chaîne, des hommes d'affaires qui renforcent la profitabilité de leur commerce légal de cigarettes par l'ajout d'une dose de cigarettes illégales. On trouve également d'authentiques trafiquants qui agissent en marge des circuits légaux. L'impact du trafic de cigarettes pèse essentiellement sur les finances publiques et la santé. La corruption nécessaire au trafic de cigarettes est limitée et souvent circonscrite en des points très précis du dispositif de surveillance. Un petit groupe d'agents des autorités portuaires suffit à laisser passer des containers suspects. *La demande de blanchiment est donc très faible.*

Les médicaments contrefaits sont vendus par des équipes de contrebandiers spécialisées dans ce trafic. La corruption nécessaire à ce trafic est minime. Pour l'essentiel, les trafiquants exploitent les faiblesses de la réglementation et l'inattention ou l'incompétence des agences gouvernementales. *La demande de blanchiment est très faible.*

Le trafic de travailleurs (main d'œuvre et prostitution) n'exige pas une forte corruption. La corruption nécessaire pour faire franchir une frontière est localisée aux bas niveaux de la hiérarchie des forces de l'ordre. La demande de blanchiment émanant des trafiquants situés en Afrique de

l'Ouest est donc très faible. Il existe en revanche, une demande importante de blanchiment émanant des personnes originaires d'Afrique de l'Ouest qui animent des réseaux de prostitution dans les pays européens. *Ils doivent protéger leurs revenus et utilisent souvent des techniques complexes et ingénieuses.*

Les armes légères sont un des condiments des guerres civiles. Ce sont généralement des Etats voisins (ou parfois plus éloignés) qui approvisionnent les rebellions. L'implication des gouvernements est telle que le blanchiment ne sera un besoin que pour les quelques marchands d'armes professionnels. *La demande de blanchiment de ce groupe d'acteurs est très forte.* Le nombre d'acteurs est très limité mais les sommes importantes.

*Les quatre groupes d'acteurs des trafics en Afrique de l'Ouest principalement demandeurs de blanchiment sont donc, les trafiquants latino américain, les membres ouest africains d'organisations criminelles impliqués dans la prostitution en Europe, les élites locales corrompues et les trafiquants d'armes et enfin les demandeurs de blanchiment non impliqués dans les trafics locaux mais attiré par les possibilités offertes par cette région.*

Plusieurs conclusions s'imposent quant à l'origine de la demande de blanchiment.

Premièrement, l'analyse traditionnelle du blanchiment qui a été produite depuis le laboratoire des pays développés ne convient pas aux pays en développement. La définition même du blanchiment doit être considérablement élargie. On classe sous le terme de « blanchiment » toute une série d'infractions dont la finalité n'est pas de créer un mur entre les activités criminelles et les capitaux. Les revenus criminels sont transférés d'un pays à l'autre essentiellement car les trafics sont transnationaux et les réseaux répartis sur plusieurs pays. De facto, du fait de la faiblesse de la mise en œuvre des réglementations, le simple fait de déplacer les capitaux suffit à les blanchir. Le blanchiment est donc un *by product* du déplacement et non son motif. Ce que les institutions internationales dénomment blanchiment dans les PED renvoie à toutes les infractions (rarement réprimées) qui accompagnent les mouvements de capitaux.

Deuxièmement, le triptyque « placement, empilage, intégration » ne décrit pas correctement les étapes du blanchiment dans les PED. Pour les raisons évoquées précédemment, les stratagèmes destinés à dissimuler les trois phases sont souvent réduits à leur plus simple expression. L'essentiel

du blanchiment est donc non seulement un blanchiment de fait mais surtout un blanchiment qui utilise des techniques très primitives et profite essentiellement de la non application de réglementations. La typologie traditionnelle ne décrit correctement les différentes phases de blanchiment que lorsque la finalité de ce dernier est d'intégrer des sommes importantes dans les pays développés, notamment en Europe et en Amérique du Nord.

Troisièmement, une trop faible attention a été jusqu'à présent attachée au *coût des stratégies de blanchiment pour les criminels*. C'est précisément par ce que les modalités sophistiquées de blanchiment sont coûteuses que les trafiquants y recourent peu. C'est aussi par ce que mettre en œuvre une stratégie complexe de blanchiment est générateur de risque de trahisons (une autre forme de coût) dans les organisations criminelles, que seules les organisations les plus solides les mettent en œuvre.

Quatrièmement, il existe toutefois une demande de blanchiment sophistiqué empruntant les modalités les plus sophistiquées de l'ingénierie fiscale et financière. Cette demande porte sur des sommes totales restreintes (à l'exception des bénéfices des trafiquants latino américains) mais émane d'un nombre restreint d'acteur (notamment les élites politiques corrompues, les trafiquants d'armes, les réseaux de prostitution dirigés en Europe par des personnes originaires d'Afrique de l'Ouest).

Cinquièmement, le blanchiment des profits des trafics en Afrique de l'Ouest s'abrite dans les pays de la région ou dans pays qui entretiennent des liens étroits avec eux (Iran, Liban, Abu Dhabi) ou dans les pays où les trafics sont également développés comme la Colombie ou le Venezuela ou dans les autres régions de la planète où les contrôles sont faibles comme au Tadjikistan ou en Hongrie).

Une fois précisées les différentes racines de la demande de blanchiment liées aux trafics de l'Afrique de l'Ouest il est possible de livrer un diagnostic de la dangerosité du blanchiment pour les sociétés de la régions.

*Le risque macroéconomique pour le système financier est presque nul.* Les sommes en causes sont beaucoup trop faibles pour peser de manière déstabilisatrice sur l'économie de la région. Localement on peut observer des poussées de fièvre, notamment dans l'immobilier, mais rien qui puisse provoquer un risque systémique.

*Le risque que le blanchiment fait peser sur les sociétés ouest africaines n'est pas propre au blanchiment mais plus prosaïquement au fait que les capitaux sont d'origine criminelle.* La menace est socio politique. Les populations et notamment la classe moyenne lorsqu'elle émerge et les élites intellectuelles sont exaspérées par la criminalité économique, notamment celle de leurs élites politiques. Le blanchiment n'est que l'étape ultime d'un triptyque *trafic-corruption-blanchiment* qui exaspère de nombreux secteurs des sociétés de la région.

## INTRODUCTION

Les flux monétaires engendrés par les trafics illécitables en Afrique de l'Ouest sont une des multiples causes de la fragilité des Etats de cette région. Nous proposons d'étudier le lien entre la fragilisation de l'Etat (et plus largement, de la société) et les trafics, en mettant l'accent sur le rôle de la contrepartie monétaire (flux financiers) qui vient compenser l'activité criminelle proprement dite.

### 1 – Objectifs du rapport

Le rapport s'inscrit dans une suite d'une série de publications de l'UNODC consacré aux trafics en Afrique de l'Ouest. UNODC a été en mesure de chiffrer, aussi précisément que possible, les flux de trafics dans la région. L'objectif de ce rapport n'est donc pas de revenir sur ces mesures mais plutôt de les prolonger. Ce rapport propose une série de remarques quantitatives et qualitatives qui tentent de rendre compte de l'impact des trafics sur les pays concernés. Notamment, à partir des données de UNODC nous tentons de calculer comment les flux de revenus issus des 75 tonnes de cocaïne qui transitent en Afrique de l'Ouest se transforment en revenus disponibles pour les acteurs impliqués, dans les trafics de la région. Nous examinons notamment comment les flux de revenus sont utilisés et si, à cette fin, ils doivent être préalablement blanchis. La constitution du revenu tiré des trafics et le blanchiment des sommes ainsi accumulées, afin d'en jouir paisiblement, constituent le couple autour duquel notre rapport est construit. Toutefois, ce couple ne peut se constituer sans la présence d'un puissant adjuvant : la corruption qui constitue naturellement le troisième volet de notre analyse. Nul doute que la conjonction des trafics, du blanchiment et de la corruption a un effet pernicieux sur l'économie et les sociétés d'Afrique de l'Ouest. Ce rapport part de ce constat et tente préciser, le plus finement possible, l'articulation des différents facteurs. Nous posons comme hypothèse qu'il n'est pas indifférent que l'argent des trafics soit dispersé entre un nombre important d'acteurs ou au contraire qu'il soit concentré entre quelques mains. Nous montrons comment la différence des *modus operandi* des différentes organisations criminelles a un impact important sur les sociétés ouest africaines. Dans la même veine, nous illustrerons le fait qu'une même quantité de drogue qui transite par l'Afrique de l'Ouest n'a pas le même effets sur les pays concernés, selon la façon dont les trafiquants vont corrompre les autorités et selon les modalités

qu'ils adopteront pour blanchir leurs bénéfices. En matière d'économie criminelle, l'adage selon lequel « *Devil lies in details* » se vérifie plus encore qu'ailleurs. C'est précisément à ces détails que ce rapport est consacré.

### 2 – Littérature existante

Nous avons notamment recensé le rapport de l'UNODC (2009) intitulé « *Trafics transnationaux et Etats de droit en Afrique de l'Ouest, une évaluation des menaces* ». Ce rapport examine de manière méthodique les flux d'argent engendrés par les trafics transnationaux en Afrique de l'Ouest. Ce rapport donne les meilleures indications quantitatives de l'ampleur des trafics de cocaïne, de pétrole, de cigarettes, de médicaments, de victime de la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle, des armes légères, des déchets toxiques et de travailleurs. Le rapport soulève les difficultés de comparer les différents flux et conclut que la menace posée par le pétrole semble être le défi le plus grave à l'état de droit dans la région.

Le rapport du GIABA (2010) intitulé « *Draft report, Threat assessment on money laundering and terrorist financing in West Africa* » est consacré au blanchiment. Le rapport décrit d'abord les pratiques courantes en matière de blanchiment, il propose ensuite une tentative de quantification du phénomène puis décrit les effets du blanchiment sur l'état de droit et esquisse des pistes destinées à améliorer la réponse institutionnelle à ce phénomène.

On retiendra également le document publié par la CENTIF (Cellule nationale des traitements des informations financières) de la République du Sénégal en 2010 qui porte à la connaissance du public les documents essentiels qui encadrent la lutte contre le blanchiment dans ce pays.

Dans la même veine, le « Rapport 2009 » de la CENTIF donne un bon aperçu du fonctionnement de cette institution et propose des études de cas qui affinent la connaissance des pratiques effectives des blanchisseurs.

La brochure du GIABA (2008) « *Typologies of Money Laundering through the Real Estate Sector* » examine le fonctionnement des canaux par lesquels l'argent criminel est acheminé vers le secteur du BTP et l'efficacité des contre-mesures prises par les pays membres du GIABA. Tout l'intérêt de cette brochure provient de la collection d'études de cas qu'elle présente et décortique avec soin.

Le projet de rapport « *L'impact du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme sur le secteur informel au sein de la zone UEMOA* » publié à l'occasion de la 13<sup>ème</sup> assemblée plénière du GIABA constate que le large spectre de produits et services fournis par les entreprises informelles où prédominent les échanges en espèces, en font des cibles particulières pour des criminels financiers désireux de dissimuler la véritable origine des fonds provenant d'activités illégales et éventuellement liées à des organisations terroristes.

### 3 – Problématique

Commençons par définir les termes que nous allons utiliser.

L'Afrique de l'Ouest est composée des pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Cap-Vert, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo. Il est bien sur impossible de prêter une quelconque unité aux pays qui composent cet ensemble. Nous avons mis l'accent, durant notre recherche, sur les pays les plus petits et les plus fragiles car ce sont ceux où l'effet des trafics peut être le plus délétère car ni l'activité économique ni l'Etat ne sont consolidés.

Nous avons notamment mené plusieurs missions au Sénégal, en Guinée-Bissau, en Gambie, au Ghana et au Sierra Leone. Ces pays ne constituent en rien un échantillon représentatif de l'ensemble. Un tel échantillon serait d'ailleurs impossible à constituer. Nous avons focalisé notre attention sur les pays de petites tailles qui sont particulièrement exposés à une fragilisation par les trafics. La présence du Sénégal, qui déroge évidemment à la règle, s'explique, a contrario, par l'importance de ce pays, tant pour sa stabilité que son rôle de résidence pour les familles de nombreux acteurs que nous retrouverons impliqués dans les trafics. Par sa richesse et sa taille, le Sénégal est une destination incontournable pour les acteurs de l'économie ouest africaine, ce qui est vrai pour l'économie légale, l'est également pour l'économie parallèle.

Les trafics illégaux constituent le facteur de déstabilisation que nous souhaitons étudier. On sait qu'il existe de multiples trafics dans cette région de l'Afrique, on recense notamment, le trafic de drogue, le trafic de pétrole, de cigarettes, de médicaments contrefaits, de travailleurs illégaux, d'être humains destinés au travail sexuel, d'armes, etc. Chacun de ces trafics a deux aspects, d'une part, le *modus operandi* par lequel les organisations

criminelle le mettent en œuvre, qui constitue le côté pile de la pièce et du côté face, la *contrepartie monétaire* qui vient rémunérer les trafiquants. Il convient d'examiner soigneusement tous les trafics sous ces deux aspects, car ce sont tant les modalités exactes du *modus operandi* que les caractéristiques des *flux monétaires de contrepartie* qui déterminent l'ampleur des effets négatifs des trafics sur la société. Nous insistons sur le fait qu'une focalisation excessive sur un seul de ces aspects serait une erreur.

Le blanchiment est analysé comme l'un des éléments de la chaîne d'activités criminelles qui permettent aux trafiquants de jouir du fruit de leurs activités. Le blanchiment, on le sait constitue une infraction en soi, il a également des effets délétère sur les sociétés des pays impliqués. Il ne faut pas confondre les effets négatifs du blanchiment avec les effets négatifs des trafics qu'il vient conclure. Il convient de restituer à l'activité de blanchiment son poids négatif intrinsèque. Pour ce faire, nous montrons que les criminels adoptent des logistiques de blanchiment (parfois primitives parfois sophistiquées) de telle sorte qu'ils minimisent le coût et le risque associé à cette opération. De nombreux acteurs de la chaîne des trafics n'ont pas besoin de moyens plus complexes que les services de transfert de cash. A l'inverse, certaines opérations, portant notamment sur les armes ou de très grosses quantités de drogues, vont exiger l'implication des plus hautes autorités monétaires et financières de pays gangrenés par les trafics. A nouveau, les *modus operandi* spécifiques du blanchiment sont très hétérogènes et leurs effets destructeurs très différents selon les modalités utilisées.

L'idée que les trafics fragilisent les régimes ouest africains constitue une facilité de langage qui peut engendrer une certaine confusion. Les trafics ne fragilisent pas forcément les équipes dirigeantes, parfois ils les renforcent et souvent elles se constituent même autour du partage des fruits de ces trafics. Ce ne sont donc pas tant la stabilité et son contraire : *l'instabilité*, mesurée par exemple par la succession rapide de gouvernements qui doivent être discutées mais plutôt la *fragilisation* des sociétés par les trafics. Les trafics altèrent les conditions normales de la compétition économique, perturbent le jeu normal des incitations, bouleverse le processus de formations des élites économiques et politiques.

*In fine*, les trafics s'accompagnent toujours d'une réduction des libertés économiques et politiques dont on sait que, sur le long terme, elles sont né-

cessaires non seulement à la croissance économique mais surtout au développement économique et social.

La conjonction des pistes d'interprétations qui structurent ce rapport établit clairement que le problème posé par les trafics *n'est pas macroéconomique mais politico économique*.

#### 4 – Méthodologie du rapport

La méthodologie du rapport est essentiellement qualitative. Elle ne néglige pas les aspects quantitatifs, au contraire. Le temps et les ressources limités consacrés rendraient absurde l'idée de produire des statistiques nouvelles, alors que l'UNODC mène dans ce domaine un travail constant depuis près de 20 ans, dont le sérieux est reconnu par tous. La contribution du présent rapport tient à l'ouverture de piste d'interprétation des données quantitatives produites par l'UNODC, notamment en les mettant au regard des pratiques des acteurs des trafics.

Des entretiens menés avec les autorités en charge de la répression des trafics mais également avec des personnes impliquées dans ces trafics nous permet de dresser des typologies assez précises des modalités d'organisation adoptées par les trafiquants. En confrontant les stratégies des organisations et les chiffres, il est possible d'apporter de la connaissance en précisant comment se répartissent les fruits des trafics, où ils sont placés et les raisons qui pourraient pousser les trafiquants à changer leurs stratégies. C'est en dressant une cartographie de l'enrichissement des différents acteurs qui se livrent aux trafics (producteurs de drogues ou de médicaments, passeurs, revendeurs, fonctionnaires corrompus, autorités étatiques impliquées, banques, etc.) que nous pensons apporter un éclairage nouveau sur les conséquences des trafics sur les sociétés des pays d'Afrique de l'Ouest.

Nous analyserons dans une première partie les effets négatifs des trafics illicites (A) puis, dans une seconde partie (B) l'impact négatif du blanchiment de l'argent tiré des trafics.

## A – L'IMPACT NEGATIF DES TRAFICS ILLICITES ET DES REVENUS QU'ILS ENGENDRENT

L'Afrique de l'Ouest est touchée par de nombreux trafics. Certains d'entre eux prennent naissance dans la région, d'autres pas. Dans tous les cas ces trafics marquent de leur empreinte la région. Les trafics et l'activité criminelle imposent un coût aux sociétés de la région, coût qui vient diminuer le niveau de bien-être des populations. Il est convenu, qu'afin de discuter la perte que représente ce coût des trafics, il convient de le mesurer. Un phénomène n'a pas le même impact selon qu'il est de forte ou de faible magnitude. Mais que doit-on mesurer ? Doit-on mesurer les volumes de marchandises sur lesquels portent les trafics où les profits que réalisent les trafiquants ? La mesure des flux monétaires engendrés par le crime est-elle utile ? L'épistémologie la plus rudimentaire nous enseigne qu'il convient de choisir la modalité de mesure en fonction du phénomène que l'on veut mettre en lumière. Nous ne nous livrerons pas ici à un exercice de calcul économique, visant à chiffrer le coût des trafics. Nous mènerons, en revanche, une étude plus qualitative destinée à éclairer les différentes facettes de l'impact des trafics sur la solidité des sociétés. Toutefois, les précautions méthodologiques qui s'imposeraient pour mener un calcul économique restent d'actualité pour mettre en œuvre une analyse qualitative.

Notre objet d'étude est le *risque de fragilisation* des sociétés d'Afrique de l'Ouest exposées à la recrudescence des trafics. Nous devons donc choisir un indicateur de la magnitude des trafics qui soit cohérent avec cet objet de recherche. Notre instrument de mesure doit permettre d'éclairer le lien entre l'ampleur des trafics (saisi sous la facette la plus appropriée) et la fragilisation des sociétés. Comprendre comment les organisations criminelles fragilisent les sociétés constituent donc un préalable indispensable à tout exercice de mesure.

Nous montrerons que le premier vecteur par lequel les organisations criminelles fragilisent les sociétés de l'Afrique de l'Ouest est bien évidemment l'activité criminelle *per se*, activité à laquelle vient s'ajouter, et s'ajouter seulement, les problèmes causés par la circulation de flux d'argent criminel.

De nombreux réseaux criminels sont en concurrence et chacun d'entre eux adopte des modalités d'organisations spécifiques. Ces différents *modus*

*operandi* sont plus ou moins nocifs. Afin de préciser ce point, il nous semble important d'isoler deux caractéristiques du *modus operandi*. Ce sont ces deux caractéristiques qui déterminent, dans une grande part, le degré de fragilisation des sociétés exposées aux trafics. On recense, en premier lieu, l'intensité avec laquelle les organisations criminelles utilisent *la violence* et, en second lieu, l'importance des sommes qu'elles consacrent à la *corruption*. Ces deux caractéristiques nous semblent les marqueurs essentiels de l'impact négatif des organisations criminelles sur le bon fonctionnement des sociétés.

La mesure des flux monétaires illicites engendrés par les trafics constitue la seconde étape de notre analyse de la fragilisation des sociétés par le crime organisé. Nous montrerons que plusieurs indicateurs sont en concurrence pour prendre la mesure du problème : le chiffre d'affaires des activités criminelles, le profit, les sommes blanchies, etc. Le profit constitue, à nos yeux, un premier bon indicateur des flux monétaires d'origine criminelle. Nous proposons de calculer quelques ordres de grandeur des profits des trafiquants, essentiellement dans le cas du trafic de cocaïne. Il s'agit d'ordre de grandeur car nous manquons de bonnes données statistiques, ils permettent toutefois de formuler quelques hypothèses théoriques intéressantes. On s'attache ensuite à décrire l'utilisation du revenu criminel faite par les différents groupes d'acteurs impliqués dans les trafics.

Viendra ensuite le moment de s'intéresser aux conditions qui font que les flux d'argent issus du trafic sont intrinsèquement un vecteur de fragilisation de la société. Nous montrerons que plus les sommes d'argent sont *liquides* et plus elles sont *concentrées* entre un nombre restreint de mains, plus elles jouent un rôle délétère. Ce rôle se manifeste de trois manières différentes. Les flux monétaires issus des trafics engendrent des *distorsions de concurrence*, ils constituent des ressources pour financer la *corruption* qui est indispensable à la mise en œuvre de nombreux trafics, enfin ils bouleversent les *représentations* que les individus se font de ce que doit être une bonne organisation sociale.

### 1 – *Activité des organisations criminelles et flux monétaires : où est le danger ?*

La littérature scientifique s'est d'abord intéressée aux criminels et aux organisations criminelles puis seulement, depuis les années quatre-vingt-dix, au flux monétaires engendrés par les trafics. Le fait que l'existence du « crime » est une mauvaise chose pour la société relève du truisme. En re-

vanche, indépendamment du crime qui constitue le prédicat, il restait à démontrer que le flux monétaire associé au crime était intrinsèquement nuisible.

En fait l'intérêt récent pour les trafics et leurs produits, s'explique par la croyance, à nos yeux bien optimiste, selon laquelle suivre il faudrait abandonner l'adage « chercher la femme » et le remplacer par « chercher l'argent ». La piste de l'argent, conduirait retrouver plus facilement les auteurs des crimes et à les incarcérer sans avoir à prouver leur culpabilité dans la commission de crimes mais, plus simplement, du fait de leur incapacité à justifier l'origine des sommes d'argent dont ils jouissent. La littérature académique et la production des organisations internationales reflètent cet intérêt croissant pour la piste monétaire. En conséquence, on observe une diminution de l'attention portée à l'étude de l'impact direct des crimes et des organisations criminelles sur la société au profit de l'examen minutieux de l'effet des flux d'argent criminel sur la collectivité.

Nous retirons une impression mitigée de l'examen de cette abondante littérature consacrée à ce second versant des activités criminelles. Il est indiscutable que les flux monétaires criminels peuvent avoir des aspects déstabilisateurs mais ils ne constituent pas le premier vecteur, ni a fortiori le seul, par lequel s'exercent les forces pernicieuses des organisations criminelles. Le premier vecteur est évidemment direct ; il s'agit de l'impact immédiat de l'existence de groupes d'individus (organisations criminelles) qui ne respectent pas les règles juridiques et tirent leurs revenus du crime. C'est précisément cet aspect qu'il convient de remémorer rapidement.

Il faut rappeler, même si cela semble évident, qu'avant même les flux monétaires qu'elles engendrent, les organisations criminelles sont une menace pour le bon fonctionnement de la société. Toutefois, les formes par lesquelles s'exerce cette menace sont très différentes, selon les modalités d'organisations (*modus operandi*) adoptées par les bandes criminelles.

## 2 – Les modalités d'organisation du crime

Depuis les années soixante, de nombreux chercheurs se sont intéressés à comprendre l'impact du crime sur la société, notamment en transposant à ce domaine les enseignements de la théorie économique.

On se rappelle que les débuts de la recherche académique consacrée au « crime organisé » furent marqués par les travaux pionniers qui défendaient

l'idée que le crime organisé tendait à se débarrasser de la concurrence des petits criminels. En conséquence, une ou quelques organisations criminelles devaient logiquement finir par constituer un quasi-monopole du crime. Plus inattendu, les premiers auteurs, se félicitaient de cette situation car, selon eux, il y aurait moins de crimes avec un monopole criminel qu'avec une forte concurrence entre les criminels<sup>2</sup>. Depuis ces travaux, de nombreuses contributions relativisent cette conclusion et soulignent que la forme la plus probable de développement des organisations criminelles est le réseau souple.

### *Monopole du crime*

Schelling (1967) et Buchanan (1973) pronostiquèrent le fait que le *crime organisé* réussirait à imposer son monopole sur les activités criminelles, aux dépens des « petits criminels ». Un tel succès s'expliquerait par la facilité avec laquelle les organisations criminelles réussiraient à se débarrasser de la concurrence des petits malfaiteurs lorsque ceux-ci prétendent empiéter sur leur territoire. En effet, l'entrée dans le monde des activités criminelles est limitée par l'effet de diverses barrières à l'entrée (scrupules moraux, méconnaissances de filières *ad hoc*, etc.). De telles barrières renforcent le monopole et pérennisent l'existence de profits exceptionnels. Le marché des activités illégales devrait être traité à l'instar d'un marché classique, la menace de la répression et le risque d'être arrêté étant simplement considéré comme un coût supplémentaire. Ainsi les prix pratiqués seraient élevés et les quantités échangées, faibles. Ceci explique pourquoi Buchanan (1973) reconnaissait une qualité inattendue au monopole : une organisation criminelle en monopole maximiserait son profit pour une quantité de biens produits inférieure à celle prévalant en concurrence (et ce à un prix plus élevé). Une telle thèse a trouvé un certain écho auprès des décideurs américains et de l'opinion des années soixante-dix, pour lesquels le crime organisé pourrait constituer un allié involontaire mais précieux dans la lutte contre l'explosion d'une criminalité protéiforme.

Des travaux plus récents viennent contester l'idée que le monopole prévaudrait comme forme naturelle de structuration de la criminalité. Concernant

<sup>2</sup> La théorie économique enseigne que l'équilibre de monopole se caractérise par une plus faible production et des prix plus élevés. En effet, le monopole abuse de sa position pour augmenter les prix et par le jeu de l'élasticité-prix, la demande des consommateurs diminue. Le monopole maximise son profit avec une quantité inférieure produite inférieure à celle qui prévaudrait en concurrence. Ce qui est vrai pour les *goods* l'est également pour les *bads*.

la structuration du marché, Reuter (1983, 1991) et Kleiman (1989) soulignent les difficultés des organisations criminelles à fermer effectivement le marché criminel aux candidats à l'entrée afin d'imposer leur monopole. Reuter dénonce le mythe de la Mafia qui, selon lui, continue d'engranger des profits importants dus à son prestige, alors même qu'elle ne dispose plus des forces suffisantes pour maintenir son organisation à la hauteur de sa réputation. Selon cet auteur, la Mafia serait faiblement centralisée et connaîtrait des coûts de coordination importants, caractéristique d'un fonctionnement dans l'illégalité. L'insuffisance de l'information disponible et le faible degré de définition des droits de propriété de chacun de ses sous-groupes priveraient la Mafia d'une partie des profits que son implantation devrait lui permettre de recueillir.

L'assertion selon laquelle le crime organisé serait en mesure de fermer les marchés illégaux aux candidats à l'entrée (Buchanan, 1973) doit donc être relativisée. Rien n'indique que les gros trafiquants constituent un véritable monopole. La forte concurrence qu'ils se livrent entre eux conduit, au contraire, à penser que le marché est structuré à la manière d'un oligopole non cartellisé dont les membres mènent une guerre des prix. La capacité à réunir les ressources nécessaires à l'exercice d'une activité illégale (réseaux, contacts, corruption, etc.) est déterminante pour accéder au marché. L'accès à ces ressources elles-mêmes diffère d'un trafiquant à l'autre. Certes, les gros trafiquants, bénéficiant de ces ressources, voient le niveau de leurs coûts baisser. En revanche, les petits trafiquants, candidats à l'entrée sur le marché, plus sensibles aux risques, subissent des coûts plus élevés (Kopp, 1996). Les gros trafiquants bénéficient donc d'un avantage absolu de coût. Ils se livrent à leurs activités illégales à l'abri de barrières à l'entrée dont il ne faut pas pour autant considérer qu'elles sont définitivement infranchissables. En effet, les candidats à l'entrée peuvent voir leur arrivée sur le marché facilitée par une politique répressive qui engendrerait une hausse du prix des marchandises illégales. Une telle hausse tire le prix au-dessus du seuil de rentabilité pour les petits trafiquants et accélère leur entrée.

La collectivité doit-elle pour autant regretter l'absence d'un réel monopole du crime ? Dès lors que l'analyse prend en compte les externalités engendrées par les activités criminelles en termes de violence et de désagrégation sociale, il semblera évidemment parfaitement déplacé au décideur public de penser qu'il y a un choix à faire entre

une situation où un petit groupe de trafiquants monopolise le marché et celle où prévaut la concurrence entre les pourvoyeurs.

### *Les réseaux criminels*

La première caractéristique des transactions illégales est de priver les agents qui les entreprennent de toute possibilité de recours devant la loi. Les contractants ne sont incités à respecter les engagements pris que par la menace que font peser sur eux leurs partenaires au cas où ils dérogeraient à leur parole. Le caractère illégal des transactions favorise les comportements opportunistes. La violence privée ne constitue un frein à l'opportunisme que dans la mesure où les contractants sont amenés à rester en contact sur un même marché. Les agents constitutifs de l'économie criminelle expérimentent en permanence des règles nouvelles, transformant ainsi l'organisation antérieure des marchés et en suscitant de nouvelles. L'environnement est peu transparent, l'illégalité des transactions et l'absence de filières stables engendrent une grande complexité et une forte incertitude, ce qui occasionne des comportements peu rationnels de la part des agents. L'économie criminelle voit ses modalités de fonctionnement se transformer sans pour autant aboutir à un état statique.

Pour Reuter (1983), l'un des précurseurs en la matière, l'absence de droit écrit réglant l'activité des agents contraints expose les intervenants sur un marché illégal à des coûts de transaction élevés. Ceux-ci sont liés aux dépenses d'une corruption nécessaire pour assurer une certaine protection des trafics et à l'entretien de petites armées privées destinées à garantir la sécurité des trafiquants. Turvani (1994) souligne également comment l'incertitude et la rationalité limitée des agents incitent ceux-ci à raisonner à court terme. Selon cet auteur, les trafiquants se fixent dans leur travail un horizon plus court que les firmes classiques.

Pour ces raisons, les réseaux constituent le plus souvent la forme retenue par la criminalité organisée.

D'une part, contrairement aux marchés légaux où les agents tendent à combler l'information manquante et retiennent une organisation du travail susceptible de minimiser les coûts des transactions, les trafiquants organisés en réseaux freinent la circulation de l'information et, pour des raisons de sécurité, fractionnent la chaîne de production. C'est pourquoi le fonctionnement de la filière ne suit pas un cheminement vertical unique où la hiérarchie des firmes renvoie à un découpage

fonctionnel de l'activité productrice. Au contraire, nombre des agents constituant le réseau s'élèvent ou descendent dans la filière, court-circuitant les intermédiaires et montant des opérations en direct (Kopp, 1992). Une telle forme de spécialisation flexible est rendue nécessaire par l'incertitude qui empêche la standardisation des marchandises et des procédures. La production n'est possible qu'au prix d'une réorganisation et d'une redéfinition permanente des procédures guidant les transactions. À l'inverse des firmes légales, la spécialisation s'accompagne ici d'une grande instabilité.

D'autre part, l'organisation en réseaux mesure son efficacité non pas à l'efficacité de chaque agent dans l'accomplissement de tâches parcellisées, mais dans la capacité de tous à créer de nouveaux marchés, plus ou moins indépendamment de leur position dans la filière, d'où un effet d'offre. En effet, chaque agent du réseau tente, en permanence, de s'installer « à son compte », parallèlement à son activité dans la filière. Tous les réseaux ne sont pas identiques.

#### *La menace exercée par les organisations criminelles*

La nocivité d'un trafic est un concept qu'il convient de préciser. L'analyse économique suggère de retenir le concept de *coût social*<sup>3</sup>. Il permet de mesurer la perte de bien-être engendrée par l'activité criminelle. Indépendamment des raffinements propres à cette technique de calcul, elle permet de prendre en compte l'ensemble des facettes des conséquences du crime pour la collectivité sans excessive focalisation sur l'un ou l'autre des deux versants (crime *per se* ou circulation des flux).

Si l'on suit la préconisation de la théorie économique on considérera que les organisations criminelles imposent un *coût social* à la collectivité par trois vecteurs. Premièrement, une partie de leurs activités affectent directement les membres de la collectivité (crimes, vols, rackets, blanchiment). Deuxièmement, l'activité criminelle force la collectivité à prendre des mesures de protections qui constituent des dépenses inutiles et augmentent les coûts privés et grèvent les finances publiques. Enfin, les organisations criminelles perturbent l'allocation efficace des ressources et des talents. Du côté des ressources disponibles, la criminalité engendre des distorsions de concurrence, ferme des marchés, donne lieu à des passe-droits, créant des inefficiences. Du côté des talents, les incita-

tions que fournit naturellement la société sont perturbées par l'existence d'opportunités criminelles. Notamment l'incitation à investir dans le capital humain et, plus généralement, l'idée que les stratégies de moyens et longs termes sont efficaces pour augmenter le revenu est contestée par l'existence de sociétés criminelles.

Faute de pouvoir mesurer directement le coût social des organisations criminelles, les institutions internationales adoptent souvent, sans en discuter la validité, une hypothèse implicite, selon laquelle l'importance du flux monétaire engendré par un trafic est un indicateur pertinent de sa dangerosité. Or, une telle assertion n'est pas sans faire problème.

Le caractère déstabilisant de l'économie criminelle ne peut pas être réduit à une et une seule variable, en l'occurrence, la taille du flux monétaire engendré par un trafic donné. Deux trafics de même ampleur monétaire, respectivement de cannabis et de cocaïne, ont-ils les mêmes effets délétères sur la société ? Il est clair que la nature des produits sur lesquels portent les trafics qui engendrent des flux n'est pas sans effets intrinsèques sur leur caractère déstabilisateur.

On recense cinq marchandises principales sur lesquelles portent les trafics : la cocaïne, le pétrole<sup>4</sup>, les cigarettes, les médicaments contrefaits, les personnes victimes de la traite, les armes légères, les déchets toxiques et les travailleurs.

Tout trafic illégal portant sur une marchandise donnée doit être analysé en précisant, en premier lieu, le *modus operandi* adopté par les trafiquants. Ce *modus operandi* s'articule autour de deux caractéristiques essentielles : d'une part, la *corruption* nécessaire à mettre en œuvre le trafic et, d'autre part, la *violence* qui est lui généralement associée.

C'est seulement, une fois terminée l'examen du *modus operandi* des organisations criminelles, qu'il convient de s'intéresser à la seconde facette de leur activité, en l'occurrence la *circulation des flux monétaires* qui correspondent à la contrepartie des activités criminelles.

#### *3 – Les différentes mesures monétaires des flux*

Les flux monétaires sont la conséquence de l'activité criminelle. Ils doivent être mesurés. Comme à chaque fois que se pose la question de

<sup>3</sup> L'analyse économique appelle *coût social* l'ensemble des externalités négatives engendrées par une activité et imposées aux tiers.

<sup>4</sup> Nous excluons le pétrole du champ de notre analyse, dans la mesure où son trafic concerne essentiellement le Nigeria, qui constitue un cas à part en Afrique de l'Ouest et ne fait pas partie des « petites économies » qui constituent objet d'étude.

mesurer un phénomène dans le domaine des sciences sociales (et plus largement), il convient de rappeler que l'unité de mesure doit être choisie de manière cohérente avec l'hypothèse formulée pour interpréter le phénomène observé. Le PIB et l'indicateur de Développement Humain (IDH) sont des agrégats économiques complémentaires. Le premier donne une bonne mesure de la croissance mais ne dit rien du niveau de développement d'une société tandis que le second éclaire l'état de développement d'une société mais ne donne pas d'indications claires sur la croissance. Il en va de même dans le domaine de l'économie criminelle.

Il n'existe pas qu'une et une seule manière de mesurer l'importance d'un flux monétaire qui vient compenser une activité criminelle. Faut-il mesurer le revenu ou le chiffre d'affaires ou plutôt le profit ou encore les sommes blanchies et disponibles sans liens avec le prédicat criminel ? Chacune de ces mesures a un sens différent, qu'il convient de distinguer.

#### *Chiffre d'affaires ou profit ?*

La mesure la plus courante est le *chiffre d'affaires* engendré par une activité criminelle. Elle ne donne qu'une simple indication des sommes globales qui circulent dans une économie du fait d'un trafic. A l'opposée, le *profit*, parfois appelé « marge », mesure ce qui reste entre les mains des trafiquants, une fois qu'ils ont payé les coûts engendrés par leur activité. On peut également penser que ce qui est important ce sont les leviers financiers dont disposent les criminels et leur capacités à utiliser ses ressources de manières distorsives, c'est-à-dire les *sommes blanchies*.

Toutefois, calculer le chiffre d'affaires des trafics est déjà une affaire complexe, mais connaître les coûts, étape pourtant indispensable au calcul du profit, auxquels accèdent les criminels est encore plus complexe, et le montant des sommes blanchies, encore plus. Et pourtant c'est bien le chiffre d'affaires minoré des coûts, c'est-à-dire le profit qui constituerait le premier des bons indicateurs adaptés à une compréhension fine de la fragilisation des sociétés par l'argent issu du crime.

Pour calculer les profits des activités criminelles il faudrait examiner avec attention la structure des organisations criminelles. Plusieurs auteurs, notamment dans le cas de la drogue, se sont déjà livrés à ce travail. (Reuter 1991, Kopp, 2006). Rappelons simplement les variables essentielles qui viennent contribuer à transformer le chiffre d'affaires en profit.

#### *Les coûts tangibles*

Les coûts de fonctionnement des organisations criminelles sont de deux ordres. On trouve, d'une part les *coûts tangibles*, qui correspondent au paiement des matières premières et des coûts de production. D'autre part, les *coûts intangibles* comme le risque qui constitue une variable décisive. Les trafiquants sont exposés au risque d'être arrêtés et condamnés mais également à celui d'être « victime » de violences soit de la part de leurs clients soient de bandes concurrentes. Le coût que représente le risque, n'est pas une dépense décaissable, mais, pour utiliser un terme mathématique une *espérance de coût*<sup>5</sup>. Le risque est bien sur inégalement réparti entre les différents groupes de trafiquants. Certains sont bien organisés et bénéficient de bonnes complicités et encourrent moins de risques que d'autres, plus amateurs.

La proportion dans laquelle un groupe de trafiquants est capable de convertir son chiffre d'affaires en un profit dépend donc, en premier, de ses coûts tangibles. Il convient de poser des hypothèses sur ces coûts. On peut admettre qu'ils sont analogues à ceux de la majorité des entreprises. Bref, qu'ils sont décroissants avec le niveau de la production puis qu'ils commencent à augmenter, à partir d'un certain point. Il est en effet plausible de considérer que les rendements du trafic sont croissants. Plus les quantités sur lesquelles portent le trafic sont importantes, plus le coût unitaire décroît. Toutefois, cette règle ne s'applique que jusqu'à un certain point. A partir, d'un certain niveau d'activité, une entreprise criminelle peut commencer à être trop visible et à attirer l'attention, ce qui déclenche la répression ou la convoitise des autres groupes. Dans les deux cas, le coût unitaire devrait remonter. Attention, il n'est pas exclu qu'une bande criminelle dispose d'un quasi monopole sur un trafic et que les coûts de ce trafic décroissent régulièrement même pour de très grosses quantités ; par exemple, un trafic qui bénéficierait de l'appui d'un Etat, peut avoir de telles caractéristiques. Plus le coût unitaire diminue plus la marge (profit) augmente. En l'absence d'inflexion des coûts de production, une entreprise criminelle peut atteindre un niveau d'efficacité économique très élevé en bénéficiant d'une configuration de coûts très avantageuse<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Dans un jeu de pile ou face, celui qui prédit correctement le côté sur lequel la pièce retombe gagnera 10 euros. Il a une probabilité  $p$  comprise entre 0 et 1 de gagner. L'espérance mathématique de gains ( $E_p$ ) est donc de  $10*(1-p)+0(p)$ . Avec  $p=0,5$ ,  $E_p$  vaut 5 euros.

<sup>6</sup> L'économie industrielle désigne comme *monopole naturel* une branche est caractérisée par des rendements croissants

Lorsque les coûts des organisations criminelles sont plus classiquement décroissants puis croissants, les organisations criminelles seront tentées de se fragmenter pour retrouver une certaine efficacité. Une vaste littérature s'est intéressée à discuter le fait de savoir si le crime organisé prend la forme d'un monopole (selon le modèle de la Mafia sicilienne des années soixante) ou, au contraire, si la tendance naturelle est à l'éclatement (à l'instar des cartels colombiens).

### *Les coûts intangibles et la corruption*

Les *coûts intangibles*, engendrés par le risque sont également importants pour calculer la proportion des ventes criminelles qui se transforme en profit. Les organisations criminelles peuvent investir dans la corruption pour réduire la probabilité de voir leurs activités interrompues par la police. Il convient que le coût investi dans la corruption soit inférieur au coût probabilisé des arrestations en l'absence de corruption. Un tel calcul est théoriquement facile à mener. En pratique, il ne donne qu'une ligne générale d'explication des décisions des organisations criminelles mais est souvent compliqué par l'irruption de phénomènes imprévus et parfois peu rationnels. Par exemple, une institution ou un groupe de fonctionnaires peuvent accepter de se laisser corrompre pour protéger un groupe de criminels mais finalement les pourchasser. Soit par ce que ils préfèrent prendre l'argent de la corruption (*one shot strategy*) plutôt que de s'engager dans une relation de moyen terme, soit par ce qu'ils ont reçu une somme plus importante d'un autre groupe et utilisent le premier comme un leurre. En réalisant un certain nombre d'arrestations, ils protègent plus efficacement le groupe qui est leur client principal. En acceptant un paiement d'un second groupe qu'ils trahissent, ils maintiennent un taux d'arrestation normal tout en économisant les coûts d'enquêtes, puisqu'ils sont mis au courant des intentions du groupe qui croit acheter leur protection. Enfin, il est possible, que des supérieurs hiérarchiques fassent peser une menace, travaillent pour un autre groupe criminel, tentent de modifier leur image pour qu'une protection négociée se transforme en un piège. Les organisations criminelles travaillent donc dans un environnement où la corruption n'est pas une assurance complète contre les arrestations. Il est donc difficile de calculer *ex ante* l'espérance de

gain d'un trafic, puisque l'efficacité des protections ne sera découverte que *ex post*.

Par ailleurs, les trafiquants sont mus par le désir de s'enrichir, mais ne sont pas pour autant toujours des adeptes du calcul économique. L'illégalité des transactions, le soupçon permanent dans lesquels opèrent les criminels, leur ego parfois démesuré, les conduisent parfois à prendre de mauvaises décisions pour de mauvaises raisons. Ces mauvaises décisions augmentent les coûts et diminuent les profits.

Enfin, les activités criminelles sont par nature assez erratiques. Contrairement à une entreprise classique qui réplique, plus ou moins, une même logistique 300 jours par an, les entreprises criminelles ne peuvent pas toujours fonctionner sur toute l'année. Le monde des trafics criminels n'est pas celui du travail à flux tendu. Beaucoup d'improvisation est souvent nécessaire. La logistique criminelle ne consiste pas, le plus souvent, en des actes identiques répétés à l'infini, comme c'est le cas dans l'industrie, mais plutôt, une aptitude au changement et à l'adaptation comme c'est le cas dans la production de prototypes. En conséquence, le profit peut varier de manière importante d'une opération à l'autre, ce qui complique encore les calculs.

Dernier chaînon du raisonnement, il convient d'observer que les différents groupes de trafiquants n'ont pas la même perception du risque. L'intuition qui fonde ce raisonnement est simple, un habitant d'un bidonville nigérian n'attribue pas le même coût subjectif au fait de passer une année en prison pour avoir passé une frontière avec un paquet de drogue qu'un lycéen sénégalais issu des couches moyennes.

Le profit que tirent les trafiquants de leurs activités illégales, ne devrait pas être calculé à partir de la formule de l'espérance mathématique de profit mais plutôt de l'espérance d'utilité du profit<sup>7</sup>, c'est à dire, de l'utilité que chaque individu attribue à l'espérance mathématique de gain d'un jeu risqué, sachant que certains sont *risk lovers* et d'autres *risk adverse*.

Il est malheureusement impossible de disposer des données qui permettraient de mener un tel calcul.

---

infinis. Dans ces conditions un monopole finit par prédominer. Ce monopole est plus efficace que la concurrence, car il permet d'exploiter les rendements croissants (la fonction de coût est sous-additive).

---

<sup>7</sup> Le lecteur peu habitué à la littérature économique passera cette remarque. Les autres se rappelleront que l'espérance mathématique de profit est la somme des probabilités ( $p$  et  $1-p$ ) de profit multipliés par le profit dans tout les états de nature. L'espérance de profit  $U(g)$  est la valeur subjective que l'individu attribue à un profit ( $G$ ) incertain. Si l'individu est *Risk adverse*, dans un jeu à deux états ( $t$  et  $t'$ ) de nature, alors  $G=(p)gt+(1-P)gt' < U(G)$

Il en découle que le profit comptable demeure, par défaut, un bon indicateur de la rentabilité des trafics mais un indicateur imparfait.

#### *4 – Les revenus dégagés par le trafic de cocaïne en Afrique de l’Ouest.*

Le trafic de cocaïne ne constitue que l’un des trafics qui touche la région de l’Afrique de l’Ouest. Il est toutefois particulièrement intéressant, d’une part par ce que le *modus operandi* des trafiquants est profondément fragilisateur pour les pays de la région et, d’autre part, par ce que les sommes en jeux sont, pour une part, suffisamment concentrées entre quelques mains, pour avoir un fort impact négatif sur l’économie et la société.

##### *Le modus operandi*

La cocaïne est généralement importée d’Amérique latine et transite par les pays de la région. Une partie de la drogue demeure dans la région, le plus souvent par ce que certains intermédiaires sont payés en cocaïne, ce qui va engendrer un petit trafic vers les pays européens, trafic mené par les intermédiaires qui tentent de revendre leur lot de cocaïne en Europe. Ces mêmes intermédiaires peuvent également tenter de revendre la drogue sur place ce qui donne naissance à des marchés locaux et stimule la consommation de drogue.

La cocaïne est généralement importée par cargaison de moins d’une tonne. Un faible volume de marchandise contient donc une valeur importante. Selon UNODC (juillet 2009), près de 75 tonnes de cocaïne destinée à l’Europe de l’Ouest transitaient par l’Afrique de l’Ouest au début des années 2000, ce chiffre baisserait depuis 2006.

Étudions le cas fictif<sup>8</sup> d’une équipe de trafiquants latino-américains qui veulent faire passer une tonne de cocaïne en Europe. Ce scénario constitue un archétype, c’est-à-dire qu’il combine des éléments qui nous ont été indiqués par les acteurs du trafic et de sa répression. Bien évidemment, il existe de nombreuses variantes, mais l’intérêt de travailler sur un scénario est de pouvoir livrer quelques estimations chiffrées.

Les membres de l’équipe de trafiquants peuvent être principalement colombiens, mais on trouve d’autres nationalités latino-américaines, notamment des vénézuéliens. Cette équipe va acheter, en Colombie, par exemple, une tonne de cocaïne et tenter de la faire parvenir en Europe. En Europe (par exemple en Espagne ou aux Pays-Bas)

elle sera dispatchée entre des équipes de grossistes. L’équipe latino-américaine contrôle le processus jusqu’à la vente aux grossistes en Europe. Les grossistes peuvent être des latino-américains ou des nationaux du pays concerné ou de tout autre nationalité. L’équipe latino-américaine ne participe pas au profit de la vente en gros en Europe. L’équipe latino-américaine utilise la route qui passe par l’Afrique de l’Ouest. Un représentant de l’équipe a pris contact avec un ou plusieurs représentants des autorités ouest africaines qu’ils ont corrompu. Ils ont également pris des contacts avec des passeurs locaux.

##### *Coût et profit*

Le tableau ci-dessous présente les différentes phases de l’exportation de la cocaïne, depuis l’Amérique latine vers l’Europe. La colonne de gauche du tableau, indique la valeur de la tonne de cocaïne à chacune des étapes et la colonne de droite, soit le *mark up*, indiqué en multiple de la valeur initiale, soit le poids, indiqué en pourcentage, du coût de la phase considérée.

La cocaïne est chargée sur les côtes de l’Amérique latine sur un bateau mère. Ce bateau s’approche des côtes de l’Afrique de l’Ouest. La cocaïne est partagée en plusieurs lots transportés jusqu’à la côte par des vedettes rapides. Pour limiter les risques, cinq vedettes chargent la marchandise et la déposent à plusieurs points de la côte. La cargaison est alors divisée entre plusieurs véhicules terrestres qui se rendent au point de stockage. Durant les derniers kilomètres, les chauffeurs locaux sont remplacés par des latino-américains qui sont ainsi les seuls à connaître le, ou les lieux, de stockage. La cocaïne est ensuite transportée vers le point d’exfiltration et embarquée vers l’Europe. Le degré de précaution pris par l’équipe latino-américaine vis-à-vis des membres de l’équipe locale dépend de la nature de l’aide des autorités corrompues dont elle dispose. Dans certains pays, la prise en charge est directement effectuée par des membres de l’armée, souvent en uniformes. Dans ces conditions, l’équipe latino-américaine s’en remet aux complices locaux. Elle ne débloque le paiement qu’en trois fois. Une première fois lorsque la marchandise est arrivée sans encombre dans le pays hôte. Une seconde fois, à l’embarquement vers l’Europe ou vers les autres pays intermédiaires. Le dernier paiement intervient lorsque l’équipe latino-américaine quitte le pays hôte. Lorsque la corruption des autorités locales n’atteint pas les niveaux les plus élevés de l’État, l’équipe latino-américaine bénéficie d’un droit d’entrer mais pas d’une protection locale

<sup>8</sup> Le scénario que nous décrivons est bâti à partir d’entretiens informels que nous avons menés avec plusieurs sources informées.

durant le séjour de la marchandise. Elle doit donc collaborer avec une équipe locale de manière plus étroite. D'où l'importance de prévoir des sas étanches afin d'éviter que ces équipes locales ne tentent de s'approprier le stock.

Soit une cargaison de 1 tonne de cocaïne achetée, en Colombie 1.5 millions de dollars<sup>9</sup>, par une équipe de trafiquants latino-américains. Le coût du transport par le bateau mère est de 10% de la valeur de la cargaison soit 150.000 dollars. Pour 1 tonne, cinq vedettes sont nécessaires<sup>10</sup>. Le coût des équipes locales est de 10% de la valeur de la cargaison soit 150.000 dollars. Une fois arrivée sur les côtes d'Afrique de l'Ouest, la cargaison vaut près de quatre fois plus, soit six millions de dollars. Pour assurer la sécurité de l'arrivée de la drogue, l'équipe latino américaine a acheté les autorités locales qui se sont laissées corrompre contre 10% de la valeur de la cargaison soit 600.000 dollars. Une fois au sol, la drogue doit être acheminée vers le point de stockage et de ré-exportation. A nouveau l'aide d'une équipe locale africaine est nécessaire. Elle coûte 3% de la valeur de la cargaison soit 200.000 dollars. Il convient de verser à nouveau une somme pour corrompre une autorité locale qui autorisera la sortie de la drogue vers l'Europe. Le coût est à nouveau de 600.000 dollars.

Il ressort de cet exemple, que les trafiquants latino américains doivent payer 3,2 millions de dollars pour assurer l'importation et la ré-exportation de la drogue. Une fois la drogue embarquée pour l'Europe, la cargaison d'une valeur de 6 millions de dollars a coûté 3,20 millions de dollars. Le profit pour le groupe de trafiquants latino américains est donc de 2,8 millions de dollars. Leur *mark-up* est donc un multiple de 1,8, par rapport au coût de la drogue achetée. Sur les 3,2 millions de dollars de coût, 1,5 millions de dollars correspondent à l'achat initial de la drogue, 500.000 dollars aux différents coûts de transport et 1,2 millions de dollars à la corruption. Le coût de l'étape africaine est donc de 1,7 millions de dollars soit 25% de la valeur de la cargaison prête à s'envoler pour l'Europe.

<sup>9</sup> Prix moyen. Le prix peut être plus bas pour une telle quantité. Sans doute proche de 1.200.000 dollars.

<sup>10</sup> Parfois moins, si le débarquement est peu risqué. En revanche, embaucher trop de « locaux » est une source de risques.

Tableau 1 – Coûts et profits de l'importation de 1 tonne de cocaïne en Afrique de l'Ouest

	Prix	% /mark up
Achat en Amérique latine (1000 kg pure, 100%)	1.500.000	
Coût du transport par bateau mère	150.000	10%
Coût du transport par vedettes	150.000	10%
Valeur en Afrique de l'Ouest	6.000.000	x4
Corruption import	600.000	10%
Corruption export	600.000	10%
Transport vers lieux d'export	200.000	3%
Coût total pour les latinos américains	3.200.000	53%
Profit pour les latinos américains	2.800.000	x1,8
Revenus des équipes ouest africaines	350.000	
Revenus de la corruption locale	1.200.000	

Sources : interviews de l'auteur

Pour financer le coût des équipes ouest africaines locales, les trafiquants latino-américains peuvent décider de les payer en cocaïne. Pour payer 350.000 dollars en cocaïne, les latino américains ajoutent 50 kilogrammes de coupe au 1.000 kilogrammes de la cargaison. Mélangés au 1.000 kilogrammes de cocaïne pure dont la teneur tombe à 95%, ces 50 kilogrammes supplémentaires valent 300.000 dollars. Une fois ainsi altérée, le coût de l'étape ouest africaine diminue donc de 1,7 millions de dollars à 1,3 millions de dollars. Le profit, après altération, est donc de 3,10 millions de dollars.

#### Les revenus des trafiquants

Le coût payé par les latino américains (3.2 millions de dollars) se divise en deux parties. La première partie est versée à des individus issus de l'Afrique de l'Ouest. 1,20 million de dollars vont aux autorités corrompues et 350.000 dollars sont remis aux équipes africaines locales sous la forme de 100 kilogrammes de cocaïne pure à 95%.

Tableau 2 – Coûts et profits de l'importation de 100 kg de cocaïne en Afrique de l'Ouest après altération

Phase	Prix	% ou mark up
Achat en Amérique latine (100 kg pure à 100%)	150.000	-
Coût du transport par bateau mère	15.000	10%
Coût du transport par vedettes	15.000	10%
Valeur en Afrique de l'Ouest	600.000	x4
Corruption (import)	60.000	10%
Corruption (export)	60.000	10%
Transport vers lieux d'exportation	20.000	3%
Valeur après altération (105kg pure à 95%)	630.000	
Coût total pour les latinos américains	320.000	53%
Profit pour les latinos américains	310.000	x1,8
Revenus des équipes ouest africaines : 5kg	35.000	
Revenus de la corruption locale	120.000	

Sources : interviews de l'auteur

En suivant UNODC (2009), 75 tonnes de cocaïne, destinées à l'Europe, transiteraient par l'Afrique de l'Ouest. Cette quantité est sans doute plus faible aujourd'hui qu'il y a quelques années. Retenons toutefois ce chiffre qui est le dernier connu. Il ressort de l'examen du tableau suivant que 90 millions de dollars sont versés aux autorités ouest africaines, afin de les corrompre, et 16

tonnes de cocaïne circuleraient sur le marché de détail. Ce chiffre est cohérent avec les calculs en cours menés par Thomas Pietschman (UNODC, 2011) qui considère que 17 tonnes de cocaïne sont consommées sur le marché de détail en Afrique de l'Ouest.

Tableau 3 – Revenus engendrés par le transit de 75 tonnes de cocaïne par l'Afrique de l'Ouest

	Quantité (tonnes)	Prix (M\$)
Cocaïne (pure à 95%)	75	450
Autorités locales corrompues	-	90
Équipes locales payées en cocaïne, pureté 95%	3.7	22
Petits trafiquants payés en cocaïne (pure à 22%, valeur 30\$/gramme)	16	480

Sources : interviews de l'auteur

### Quels indicateurs ?

Reste maintenant à se forger une opinion sur l'utilisation qui est faite par les trafiquants de leur revenu.

On peut, en premier lieu, comme le fait l'ONUDC (2009), rapporter les flux de trafic, aux PIB des pays d'Afrique de l'Ouest. Le flux de cocaïne vaut 1 milliard de dollars et doit donc être comparés aux 131 milliards de dollars de PIB de l'Afrique de l'Ouest. Le ratio ainsi calculé est proche de 0,7 point de PIB.

Il ne nous semble pas que ce calcul soit porteur d'enseignements très intéressants. Premièrement, l'ONUDC retient pour mesurer le flux de cocaïne, la valeur du trafic en gros, soit les 75 tonnes de cocaïne qui transitent par l'Afrique de l'Ouest. Mais ces 75 tonnes de cocaïne ne restent pas dans la région. C'est pourquoi nous ne pensons pas que le PIB de l'Afrique de l'Ouest et la valeur de la cocaïne qui transite par cette région soient deux grandeurs réellement commensurables. Deuxièmement, le PIB est l'indicateur de production par excellence. C'est pourquoi on l'utilise en dénominateur de nombreux indicateurs en plaçant au numérateur une valeur décrivant la production d'un secteur donné. Ici, il n'est pas vraiment à sa place. Car nous nous intéressons aux flux de revenus engendrés par la cocaïne donc c'est moins le PIB qu'un indicateur de revenu qui devrait retenir notre attention.

Nous proposons, a contrario, de nous intéresser, non pas à la facette *production* mais aux aspects *revenus* du trafic de drogue. Ce sont donc les 90 millions de dollars versés aux autorités corrompues, les 22 millions versés aux équipes locales de trafiquants, et les 480 millions de dollars qui re-

viennent aux petits trafiquants, soient 592 millions de dollars qui sont au cœur de notre étude<sup>11</sup>.

### Comment sont utilisés les revenus des équipes locales ?

75 tonnes de cocaïne transitent par l'Afrique de l'Ouest. Admettons que les bateaux qui prennent livraison auprès des bateaux mères transportent 200 kilogrammes chacun, pour limiter les risques. En prenant en compte qu'une partie de la marchandise se perd ou est saisie, il faut approximativement 400 rotations de vedettes par an. Posons que les équipes sont assez spécialisées afin de limiter les risques et font une dizaine de rotations par an. Il faut alors une quarantaine d'équipes pour toutes l'Afrique de l'Ouest. Le transport au sol est plus concentré car le plus souvent directement protégé ou pris en charge par les autorités corrompues. Une vingtaine d'équipe doivent suffire. Ces 60 équipes vont se partager 22 millions de dollars, payées en cocaïne. Chaque équipe peut espérer gagner 360.000 dollars par an. Si chaque équipe est composée de 3 personnes, on trouve 180 personnes qui gagnent 120.000 dollars par an. Cette somme est largement suffisante pour s'enrichir de manière très conséquente dans des pays où le PIB par tête est de 300 ou 400 dollars par an et où une belle villa neuve construite à Dakar coûte 150.000 dollars.

### Comment sont utilisés les revenus des revendeurs locaux ?

Les équipes locales sont payées en cocaïne et elles vendent cette dernière à des revendeurs locaux. Les 480 millions de dollars correspondant à la vente au détail sont éclatés entre des centaines de mains. Ils constituent le revenu des petits trafiquants et seront essentiellement utilisés en consommation. Si le petit revendeur moyen de cocaïne distribue chaque mois environ 50 grammes de cocaïne, soit disons, pour simplifier, 500 grammes par an, il y aurait plus de 30.000 revendeurs de cocaïne en Afrique de l'Ouest.

Les 480 millions de dollars qui reviennent aux petits trafiquants ne doivent pas leur rapporter un profit supérieur à 250 millions de dollars (environ la moitié de leur chiffre d'affaires). Si chacun des petits trafiquants distribue 50 grammes par mois sur dix mois, soit 500 grammes par an, il faut

<sup>11</sup> Rapportés aux 131 milliards de dollars de PIB de l'Afrique de l'Ouest, ils ne pèsent toujours que très peu, soit un demi point de PIB. A nouveau, choisir comme dénominateur, le PIB n'a pas grand sens. C'est pourquoi, nous suggérons d'autres techniques pour mesurer l'importance des flux de revenus engendrés par le trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest.

34.000 trafiquants pour épuiser les 17 tonnes destinées au marché local. Ces 34.000 trafiquants doivent se partager les 250 millions de dollars, ce qui leur rapporte 7.000 dollars par an. Admettons que la moitié de cette somme est consacrée à leur propre consommation de cocaïne. Il ne leur reste alors que 3.500 dollars par an, par tête. Cet argent sera essentiellement consacré à la consommation. Avec 291 dollars par mois, les petits revendeurs gagnent une dizaine de fois plus que le PIB par tête moyen des pays de la zone, ce qui n'est pas négligeable, mais ne leur permet pas de s'enrichir significativement. Ajoutons, que nous ne prenons pas en compte le nombre de jours où ils sont arrêtés ou victimes de violence de la part de concurrents ou de clients. Une enquête plus poussée serait nécessaire. Nous avançons toutefois l'hypothèse que les petits trafiquants d'Afrique de l'Ouest ne disposent pas de la possibilité de s'enrichir réellement. Bien évidemment, ces individus ne prennent aucune mesure pour blanchir leur revenu.

#### *Comment sont utilisés les revenus des autorités corrompues ?*

Examinons maintenant ce qu'il advient des 90 millions de dollars qui échouent entre les mains des autorités corrompues. Rappelons que le niveau de corruption nécessaire à importer de la cocaïne à la tonne en Afrique de l'Ouest est très élevé. Il ne s'agit pas de corrompre un douanier à l'aéroport mais de permettre l'atterrissage d'un avion truffé de cocaïne ou de se faire ouvrir une route maritime sécurisée. D'après nos entretiens, il semble que seulement 5 pays connaissent une situation où les autorités sont tellement corrompues qu'elles sont prêtes à ouvrir la route aux trafiquants. 5 pays concentrent donc l'essentiel de l'arrivée en gros de la cocaïne. Les autres pays jouent un rôle pour faire circuler la cocaïne vers l'Europe. Nous ignorons malheureusement comment fonctionne cette partie de la chaîne. Supposons que 10 personnes dans 5 pays détiennent un pouvoir suffisant pour ouvrir une route à une cargaison de plus d'une tonne de cocaïne. Nous supposons évidemment que toutes les 75 tonnes de cocaïne qui transitent par l'Afrique de l'Ouest, sont le fait d'un trafic en gros. Nous tenons pour négligeable le rôle des mules pour l'entrée en Afrique de l'Ouest où nous leur appliquons les mêmes coûts finaux que le transport en gros. Il y a donc très approximativement 50 personnes en Afrique de l'Ouest qui se partagent 90 millions de dollars. Chacune d'entre elles peut donc espérer récolter 1,8 millions de dollars. Avec 1,8 million de dollars chacune de ces personnes doit payer des

complicités et entretenir son réseau local et même parfois payer un complément de solde aux fonctionnaires afin de rester au sommet de la hiérarchie et pouvoir offrir un service efficace aux trafiquants. Admettons qu'il reste à chacune de ces personnes 1,5 million de dollars par an. Une telle somme est loin d'être négligeable. En Guinée-Bissau, par exemple, le PIB est 36 fois plus faible qu'en France, une telle somme, à l'échelle française représente 54 millions de dollars soit 25 beaux appartements parisiens.

#### *Le coût du risque*

Vu la valeur de chaque cargaison, les trafiquants doivent tenter de minimiser le risque de saisie. Ce risque est loin d'être négligeable puisque 42% des 1.000 tonnes de cocaïne annuellement produite dans le monde serait saisie. La corruption est donc indispensable pour faciliter l'introduction de la drogue en Afrique de l'Ouest. C'est sans doute par ce que la corruption était particulièrement facile que les trafiquants latino-américains ont ouvert cette nouvelle route qui a intensément été utilisée dans les années 2000. Contrairement à ce qui est souvent indiqué (à tort) ce n'est pas la proximité géographique entre l'Amérique latine et l'Afrique de l'Ouest qui explique que cette dernière soit devenue une plaque tournante du trafic de drogue. Les distances sont secondaires, ce qui compte, pour les trafiquants ce sont les coûts. Or, le risque d'être arrêté ou de voir saisie la marchandise sont les composantes essentielles du coût et pèsent plus que le coût comparé des billets d'avions et du fuel des bateaux. Les trafiquants latino-américains ont ouvert les routes de l'Afrique de l'Ouest car, bien qu'ils multipliaient ainsi les frontières entre eux et l'Europe, il réduisait le risque d'être arrêté. Prendre une route indirecte par l'Afrique engendre une augmentation du coût de transport qui est tout simplement inférieure au bénéfice de la réduction du coût lié au risque de saisie et d'arrestation, même une fois pris en compte les dépenses de corruption.

On peut donc analyser la corruption comme une forme d'assurance contre le risque de saisie. Nous pouvons donc en déduire le coût du risque que font peser les autorités publiques sur les trafiquants.

Notre calcul repose sur l'hypothèse que les trafiquants sont capables de se livrer à un arbitrage complexe entre les trois solutions suivantes :

- faire passer de la cocaïne en gros sans corrompre les autorités et en prenant le risque de perdre beaucoup en une fois ;

- payer les autorités pour sécuriser au mieux la cargaison ;
- répartir la cargaison sur une centaine de mules dont certaines se feront certainement prendre mais en ne payant rien aux autorités.

En théorie, si les trois modalités subsistent simultanément c'est qu'elles sont également rentables. Dans un mode parfait, mais peu réaliste, les prix de la corruption et le niveau des risques devraient s'ajuster et les trafiquants deviendraient indifférents entre les trois solutions. On sait que les marchés financiers, pourtant réputés pour leur capacité à permettre des arbitrages complets sont souvent pris en défaut. Des bulles s'y forment et éclatent parfois. Il est donc peu probable que le marché des transactions clandestines de cocaïne fonctionne de manière plus efficiente que les marchés financiers. Nous proposons toutefois de retenir l'hypothèse d'arbitrage efficient pour calculer un ordre de grandeur du coût du risque<sup>12</sup>.

Nous calculons que le risque qu'une cargaison soit saisie a ainsi une valeur monétaire minimum de 1,20 million de dollars, c'est-à-dire le prix payé pour corrompre les autorités. Si ce risque était inférieur, il serait plus logique pour les trafiquants de tenter de passer sans corrompre. Il est aussi possible que le risque soit supérieur et que les autorités locales soient mal rétribuées. Pour la simplicité du calcul nous supposons que l'assurance est parfaite. Comme la valeur de la cargaison est de 6 millions de dollars, un risque de 1,20 million de dollars correspond à une probabilité d'interception de 20%<sup>13</sup>. Le risque moyen de saisie est donc de 20%. Il s'agit bien d'un risque moyen, les petits trafiquants, notamment les mules prennent sans doute plus de risque et les gros trafiquants, moins.

### *Incohérences*

Toutefois, nous avons observé que la moyenne des saisies en Afrique de l'Ouest se situe, entre 2004 et 2007, près de 3 tonnes par an, avec une

<sup>12</sup> Outre le fait que les marchés ne sont généralement pas totalement efficients, tous les trafiquants ne sont pas identiques. Ils ne disposent ni des mêmes réseaux, ni du même talent et ne travaillent pas tous sur la même échelle. Encore des bonnes raisons de ne considérer les résultats qui suivent que comme une esquisse.

<sup>13</sup> En effet, on vérifie avec 20% la formule égalisant le profit réalisé sur la cargaison assurée et l'espérance mathématique de profit attendu sur une cargaison exposée à un risque de 20% d'interception :

$$(0,8 \times 600.000) + (0,2 \times 0) = 480.000$$

$$1 \times (600.000 - 120.000) = 480.000.$$

pointe à 6 tonnes en 2007. Ce chiffre de 3 tonnes ne nous semble pas suffisamment élevé. Soit la quantité de drogue qui passe par l'Afrique de l'Ouest est inférieure à 70 tonnes et plutôt proche de 15 tonnes, ce qui serait cohérent avec le niveau de risque théorique de 20% que nous avons calculé ; soit une partie des saisies disparaît et il y a en fait près de 14 tonnes qui sont saisies et seulement 3 tonnes qui sont répertoriées ; soit les montants exigés par les autorités corrompues sont un peu au dessus de leur valeur théorique de marché, soit notre calcul est faux. Le plus probable est que les trois premières raisons, auxquelles s'ajoutent les incertitudes propres à notre calcul expliquent cette incohérence. Il nous semble qu'une étude complémentaire sur les saisies serait utile pour éclairer ce point.

### *Fragilisation*

Le trafic de cocaïne fragilise les états de la région pour deux raisons.

Premièrement, les trafiquants doivent prendre des précautions importantes ce qui implique de corrompre les forces de polices, de douane, les gardes côtes et l'armée du pays où a lieu la livraison. Plus grave, la corruption peut ne pas porter sur un ou quelques membres des forces de sécurité mais au contraire viser des personnes suffisamment haut placées dans la hiérarchie pour qu'elles puissent garantir la bonne fin de la livraison. Un simple douanier peut fermer les yeux sur une valise suspecte à l'aéroport mais ne dispose pas du pouvoir nécessaire à assurer le transit de quelques centaines de kilogrammes de cocaïne. Les trafiquants latino-américains qui sont le plus souvent les organisateurs des opérations d'exportation n'ont pas l'habitude de tolérer l'échec. Un membre des forces répressives placé en bas de la hiérarchie ou même au milieu ne serait pas un interlocuteur crédible pour les latino-américains et prendrait un risque majeur si son incompétence venait à compromettre une livraison. De par la nature même du produit et de par la taille des cargaisons, les trafiquants latino-américains doivent acheter des complicités au sommet de l'Etat d'Afrique de l'Ouest par lesquels transitera la drogue. L'impact négatif sur le pays considéré est donc très important. Les institutions sont corrompues du sommet vers le bas, ce qui engendre un effet de fragilisation très important.

Deuxièmement, les trafiquants latino-américains et leurs complices locaux doivent également se prémunir contre le risque de défection dans leur propre organisation, contre le risque de trahison, et même contre le danger de voir un autre groupe

de trafiquants tenter de voler leur cargaison. Les groupes chargés de convoier la drogue sont généralement assez restreints, tant que la drogue circule de l'Amérique latine à l'Afrique, car les convoyeurs ont peu de possibilité de trahir leurs employeurs. En revanche, dès que la drogue a touché le continent africain, les convoyeurs doivent être doublés d'une équipe de protection qui s'assure de la loyauté des transporteurs mais protège également le convoi. Ces équipes sont généralement armées. On trouve ici un autre vecteur de fragilisation des pays. Les trafiquants doivent importer des armes légères et les gangs criminels prennent l'habitude de mener leurs activités, les armes à la main.

### 5 – Quelques variantes

Le scénario sur lequel nous avons calibré notre essai de mesure de la taille des flux de revenus illégaux engendrés par le trafic de cocaïne est trop schématique pour être entièrement satisfaisant. Sa seule fonction est de permettre de calculer des ordres de grandeurs. Il convient à présent de prendre de la distance avec ce scénario et de prendre en compte les multiples variantes qui peuvent être mises en œuvre par les trafiquants afin d'acheminer de la cocaïne, depuis l'Amérique latine jusqu'à l'Europe, en empruntant les routes de l'Afrique de l'Ouest.

#### *Autres routes*

Nous avons supposé que toute la cocaïne était importée par voie maritime. En fait, une partie des importations passe par les voies aériennes. D'une part, il existe un incessant trafic dont les « mules » sont les acteurs les plus visibles. Ce mode de trafic est généralement le fait de petits exportateurs latino américains ou encore de réseaux africains qui tentent de remonter la filière et exploitent des connections en Amérique latine pour acheter directement sur place. En remontant la chaîne logistique, ils prennent le risque de l'investissement et celui du transport intercontinental. Ce faisant, ils prennent aussi une part substantiellement plus importante des bénéfices du trafic.

Le trafic à base de mules vise souvent à ravitailler des groupes de trafiquants qui partagent (en partie) la même appartenance nationale ou ethnique que les organisateurs du trafic. Ces trafiquants sont des vendeurs en demi gros qui interviennent sur des quantités faibles. Ils n'ont pas forcément accès aux grossistes du pays dans lequel ils se trouvent. Par exemple, des trafiquants libériens localisés Suisse, tenteront de se faire livrer quelques kilogrammes de cocaïne, étalés sur une

année, par des mules. Ils contournent ainsi des grossistes qui ne leurs font pas forcément confiance où qui refusent de travailler avec eux ou encore ne leur font pas bénéficier de bons prix et de bonne qualité. Dans le monde du trafic de drogues, les grossistes se méfient des nouveaux acheteurs. Si ces derniers ne proviennent pas d'un groupe (ethnique, national, familial) ou ne leurs sont pas garantis par d'autres clients, la transaction est difficile à mettre en œuvre. De plus, lorsqu'un réseau de revendeurs tente de s'approvisionner directement chez le grossiste en laissant de côté l'un ou l'autre des intermédiaires, ces derniers peuvent exiger du grossiste de ne pas les livrer pour éviter la concurrence. La violence et les dénonciations constituent également des moyens de pression classiques.

Le trafic dont les mules sont le vecteur permettent aussi de livrer de la cocaïne dans des régions où elle est encore peu distribuée, d'ouvrir de nouveaux marchés ou encore de cibler un groupe de consommateurs qu'un petits réseaux de revendeurs saura cibler. Un groupe de trafiquants capverdiens aurait ainsi, en 1995, tenté de contourner les réseaux habituels et de livrer en cocaïne une population immigrée capverdienne aux Etats-Unis. Une affaire en cours de trafic de cocaïne en Israël, impliquerait également, un trafic de mules Sri-lankaises et israéliennes qui prolongerait des liens établis par de jeunes israéliens en Inde.

Il ne faut pas non plus ignorer le petit trafic de cocaïne qui accompagne les activités de prostitutions. Il s'avère qu'à Dakar comme à Banjul, il est possible de trouver, à partir de prostituées, du cannabis et de la cocaïne, en toute petites quantités. Ceux qui ravitaillent ces circuits ne disposent que de quantités faibles et de qualité médiocre. Il est probable que ces circuits soient alimentés depuis les paiements en cocaïne que nous avons évoqué et éventuellement par des mules ou même des formes encore plus simplifiée, comme les envois postaux.

Le trafic de cocaïne mobilisant une armée de mules, n'a pas d'effets déstabilisateurs puissants. Le *modus operandi* s'exerce au dépend de ceux qui accepte le risque de mourir en transportant de la drogue (souvent dans leur estomac) ou de passer de longues années en prison. Par essence, ce mode de trafic profite de la pauvreté et de la faiblesse de populations démunies mais n'engendre pas de violence particulière ni ne contribue à augmenter notablement la corruption. Le trafic à base de mules, profite des failles des systèmes de douanes mais les sommes d'argent dont disposent

ce type de trafiquants sont trop faibles pour permettre autre chose que des paiements ponctuels à des fonctionnaires véreux. La présence des mules, constitue, à leur corps défendant, un aiguillon pour inciter les services douaniers et ceux en charge de la sécurité des aéroports, à renforcer leurs dispositifs. La nocivité essentielle associée au trafic des mules réside dans la quantité de drogue qui traverse le filet et dans les destins tragiques qui menacent ses acteurs.

Outre le trafic des mules, il faut également prendre en compte les livraisons par avions. Il existe d'une part, des livraisons de quantités moyennes (tonne) qui sont déposées sur des terrains de fortune en Afrique de l'Ouest. Les informations lacunaires dont nous disposons laissent penser que la surveillance aérienne est quasiment inexistante. Les moyens de coordinations entre les services qui pourraient détecter la présence d'avions non identifiés et les services au sol qui pourraient les intercepter est quasiment nulle. En revanche, il semble que les capacités de coordination air-sol, du côté des trafiquants, ne soient pas exemptes de problèmes. Les problèmes de portées des avions, de ravitaillement en essence, et les risques au décollage, rendent ce *modus operandi* peu attractif. Il semble, mais cette hypothèse doit être prise avec précaution, que les vols directs, sur de petits avions entre les deux continents ne soient pas une forme courante de pénétration de la drogue. En revanche, une fois la drogue arrivée sur le continent africain, elle emprunte le réseau extrêmement dense de pistes d'aviation de brousse et profite de l'absence de contrôle de l'espace aérien.

Enfin, le très haut niveau de complicité étatique dont disposent souvent les trafiquants explique que des livraisons de grosses quantités par des avions turbopropulsés aient certainement été menées avec succès. On ne connaît, avec certitude que les opérations de ce type qui ont connu un échec comme lorsqu'un Boeing 727 (avion de transport de passagers réaménagé pour transporter uniquement une cargaison potentielle de 10 tonne) s'écrase au Mali et qu'on trouve la trace d'une cargaison de cocaïne, ou lorsque sont arrêtés à Monrovia (Libéria), en mai 2010, les auteurs d'un trafic portant sur 4,5 tonnes de cocaïne en provenance du Venezuela. Le fait que des très gros porteurs soient parfois saisis ou que leurs restes soient retrouvés indique que ce mode de transport est utilisé. A nouveau, les éléments lacunaires dont on dispose grâce aux enquêtes policières laissent penser que le temps de préparation nécessaire à l'expédition d'un gros porteur, se compte en mois. A nouveau, la cohérence entre le chiffre

de 75 tonnes de cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest et la détection de cargaison potentielle de cocaïne de 10 tonnes, suggère que ce mode de livraison est exceptionnel. Le *modus operandi* suppose que ce mode de livraison est réservé aux trafiquants disposant de complicité de très hauts niveau dans un ou plusieurs appareils d'Etat. A chaque fois qu'une telle affaire est partiellement révélée, on y retrouve des ingrédients récurrents. La présence de chefs d'Etats ou de ministres de pays africains, des transporteurs dont les liens passés ou présents avec des services de renseignements sont probables (Iran, Ex-Urss), une noria de trafiquants disposant d'un ou plusieurs passeport diplomatique de complaisance et parfois une grande organisation criminelle ou un groupe impliqué dans le terrorisme (Hezbollah, FARC, etc.).

Le trafic en gros que nous venons d'évoquer a un effet fragilisant de très grande ampleur. Les Pays d'Afrique de l'Ouest sont confrontés à des organisations criminelles qui peuvent nouer des partenariats durables avec le sommet de plusieurs Etats de la région. L'association d'une organisation criminelle et d'un pouvoir étatique, constitue une menace très forte. Le pouvoir politique qui passe une telle alliance s'expose à une triple menace.

Premièrement, la communauté internationale peut exercer une pression, mais surtout le couple que constitue la participation à des trafics criminels et l'exercice d'un pouvoir autoritaire, diminue les chances de voir l'équipe au pouvoir bénéficier d'une transition sans violence. De nombreux régimes autoritaires, voient les équipes au pouvoir se succéder. Les anciens dirigeants peuvent espérer bénéficier des sommes qu'ils ont amassées durant l'exercice du pouvoir. La participation à une activité criminelle comme le trafic d'arme ou le trafic de drogue, augmente la probabilité de voir les avoirs des anciens dirigeants gelés et des poursuites pénales internationales déclenchées.

Deuxièmement, le pouvoir politique qui accepte de s'impliquer dans un trafic criminel, crée des envieux et suscite des rivalités. La concomitance entre la découverte de cargaison de plusieurs tonnes de cocaïne et le meurtre d'un politique haut placé (premier ministre en Guinée Bissau) est généralement le signe, que la cocaïne importée a constitué un enjeu de discorde.

Troisièmement, les groupes de trafiquants sont également en concurrence les uns avec les autres. La violente guerre à laquelle se livrent les clans mexicains porte sur le contrôle de la route vers les Etats-Unis. Il est possible que des luttes plus

sourdes portent également sur le contrôle de la route africaine. Dans ces conditions, et au vu de la fragilité de certains états africains, il peut être tentant pour un groupe de trafiquant latino américain de favoriser un clan dans un pays, afin de disposer, une fois son pouvoir renforcé, d'un allié de poids.

Enfin, l'image que le pouvoir politique donne de lui même est terriblement dégradée lorsque les noms des ministres, d'ambassadeurs ou de leur famille élargie sont mêlés aux trafics de drogue. L'exemple récent de la chute du Président tunisien rappelle que l'omniprésence d'un clan familial dans tous les trafics y compris les plus criminels a un impact délétère sur la crédibilité du régime.

### *La pérennité des réseaux criminels*

Nous sommes dans l'incapacité de déterminer dans quelle mesure le fait de minorer la part du trafic de cocaïne entrant par voie maritime au profit des autres modes de transport vient affecter les calculs que nous avons effectué autour de notre scénario de référence. On doit se contenter d'avancer des hypothèses. Le fait qu'un certain pourcentage de la cocaïne qui transite en Afrique de l'Ouest soit acheminé par de petits avions plutôt que des bateaux, ne change pas significativement nos calculs. La logistique change mais les montants d'argent et leur répartition doivent être sensiblement analogues. En revanche, les livraisons par tonnes donnent lieu à des modes d'organisation assez différents. Les équipes locales voient leur rôle minoré. Le trafic se fait directement sous la protection de l'armée ou d'un corps sécuritaire. Les paiements en cocaïne perdent de leur importance au profit de paiement direct en cash ou virements. Ce type de mode d'organisation doit donner plus de place à des mécanismes de paiement sophistiqués avec un recours important aux arcanes du système financier international. On observera à ce propos l'importance du rôle de la Banque centrale pour le pouvoir politique, notamment dans les plus petits Etats de l'Afrique de l'Ouest. La banque centrale joue le rôle du trésor et payent les fonctionnaires ce qui n'est pas sans importance pour maintenir les fidélités. De plus, les banquiers centraux ont accès à une information partagée avec les autres banquiers centraux. Le degré d'indépendance de la banque centrale vis-à-vis du pouvoir politique est parfois faible. Le pouvoir politique peut alors utiliser la banque centrale et l'expertise de ceux qui la dirigent pour faciliter la circulation des revenus tirés des trafics. L'attention de la communauté internationale a souvent été attirée par le

rôle de banque dont la gouvernance avait été soumise aux intérêts de groupes criminels. Le fait que la Banque centrale de petits pays puisse être forcée de jouer un rôle actif dans les trafics mérite d'être signalée. Plus généralement, l'intensification des procédures de partage des informations financières au sein de la communauté internationale pose le problème d'acteurs qui y joueraient un rôle ambigu.

L'existence de trafic de drogue portant sur de très grosses quantités nous conduit à signaler que la logistique de ce trafic change alors de nature, par rapport aux livraisons classiques qui constituaient la trame de notre scénario central. Il convient de revenir sur ce point car le changement de logistique s'accompagne d'un changement dans les effets fragilisants engendrés par les comportements des acteurs. Le rapprochement a une valeur limitée mais on peut avancer l'idée, que lorsque le trafic de la cocaïne porte sur plusieurs tonnes, sa logistique emprunte alors largement à celle du trafic d'armes. C'est d'ailleurs le trafic d'armes qui permet souvent aux différents acteurs de se rencontrer pour la première fois.

Un contact entre les FARC colombiennes et un chef d'Etat d'Afrique de l'Ouest ou un représentant des gardiens de la Révolution iranien n'est pas spontanément naturel. Ce type de contact se noue généralement dans des pays qui entretiennent des relations avec les deux types d'acteurs. A une époque le régime cubain a permis des premières prises de contact entre groupes de guérillas latino américaine et des groupes comme l'ETA. Plus tard, les régimes irakiens et syriens, favorisèrent des rapprochements étonnants autour des conflits du Moyen-Orient. Plus récemment, les visites répétées du président iranien Aminadhejad dans plusieurs pays africains, les contacts noués entre l'entourage rapprochés des uns avec les autres, les voyages destinés à prodiguer des soins médicaux à tel chef de rébellion ou à tel chef d'Etat permettent de préparer des routes de trafics. Le contact est d'ailleurs fructueux pour les deux parties. Un pays comme l'Iran mène de nombreuses opérations secrètes pour lesquels des bases de relais en Afrique sont utiles. De plus, la voix d'un pays africain, dans lors d'un vote dans une institution internationale constitue un apport précieux pour des pays qui font l'objet de condamnations répétées de la communauté internationale. Souvent, les premiers contacts ont lieu autour du convoiement d'armes qui apparaît comme une activité naturelle entre un chef de rébellion et les responsables d'un Etat qui le soutient. Le financement des armes ou le dévoiement progressif des motifs

initiaux de la rébellion donne pourtant souvent naissance d'autres formes de trafics. On trouve là, une des particularités des trafics en Afrique qui mériterait d'être mieux étudiée. Autant en Amérique latine, les chefs des cartels de la drogue se succèdent rapidement car la prison et les décès viennent éradiquer les rangs. Autant, il semble que la longévité de certains régimes africains où même lorsque les chefs changent, la permanence d'un recrutement des chefs dans une élite numériquement restreinte (par exemple, ceux qui ont participé à la guérilla en faveur de l'indépendance) permet d'activer des réseaux qui se sont noués il y a plus d'une décennie. Ainsi, les groupes qui s'affrontent pour le pouvoir en Afrique sont souvent dirigés par des personnes qui sont impliqués dans les conflits locaux depuis des décennies. Leur destin les amène à occuper successivement des positions aussi variées que leader de rébellion chef d'Etat, opposant en exil, ambassadeurs déçus, etc. A chacune de ces étapes, ils engrangent des contacts qui seront susceptibles d'être mobilisés ultérieurement, notamment à des fins de trafic. Il convient d'observer, pour prendre un cas emblématique, la difficulté qu'avait représenté pour un trafiquant des années quatre vingt comme Pablo Escobar de réussir à nouer des relations avec le sommet de la hiérarchie politique de son pays. Venu du trafic de voitures au trafic de drogue, il lui avait fallu une opiniâtreté réelle pour arriver à trouver des relais dans l'appareil d'Etat. Observons, qu'il ne semble pas qu'il ait bénéficié de relais importants auprès de chefs d'autres Etats. Les cartels colombiens des années quatre vingt dix ont corrompu les autorités de leurs pays et celles de pays relais et profité de la vacuité des contrôles à cette époque. Les trafics en Afrique de l'Ouest offrent un visage bien différent. Les individus impliqués dans le trafic d'arme ou de drogues bénéficient souvent de contacts noués avec des proches de chefs d'Etat, en Iran, dans certains pays du Moyen-Orient, dans quelques pays latino-américains, ou bien sur en Afrique. De ce point de vue, la surface sociale des réseaux de soutien et de contacts dont disposent les trafiquants de haut niveau en Afrique est indéniablement beaucoup plus importante que celle dont les trafiquants latino-américains (y compris les mexicains) ont jamais disposé<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Il existe bien sur des contre exemples. Un pays comme Haïti a du traverser une période où le degré de relais et de soutien dont disposait les filières de trafiquants de drogue était substantiellement analogues à celles à l'œuvre en Afrique.

Il ressort de ce bref examen des autres modes d'importation de la cocaïne que celui que nous avons privilégié dans l'examen de notre scénario central que les effets des autres modes sont contradictoires. Le trafic à base de « mules » pose des problèmes humains graves mais n'a pas ou peu d'effets déstabilisants sur les pays de transit. Le trafic de quantités inférieures à une tonne, par voie aérienne et non maritime, ne change pas fondamentalement le sens de nos remarques. En revanche, le transport de très grosses quantités, lors de livraisons qui exigent la complicité des plus hautes sphères de l'Etat et éventuellement des complicités de même niveaux dans d'autres Etats posent des problèmes différents. Lorsque l'activité des agences de renseignements, de l'armée et des autorités financières sont mises à la disposition des trafics, le problème change de nature. D'un certain point de vue, une telle situation ne fragilise pas le pays concernés, du moins à court terme. En revanche, elle contribue à l'isoler de la communauté internationale et ceci a forcément des effets négatifs sur le développement économique à moyen terme.

#### *6 – Les autres trafics et leurs effets fragilisants*

Nous ne disposons malheureusement pas pour les autres types de trafics de données aussi détaillées que celles disponibles pour le trafic de cocaïne. Nous sommes donc réduit à donner des indications plus qualitatives que quantitatives sur l'effet des autres trafics sur la fragilisation des pays d'Afrique de l'Ouest.

##### *Les cigarettes*

Le trafic de cigarettes constitue une source importante de revenus illégaux. Ce marché comprend à la fois des cigarettes licites importées en évitant les taxes et les cigarettes contrefaites, qui sont généralement aussi importées de façon illégale. Les cigarettes contrefaites sont généralement produites en Chine, au Vietnam, et dans les pays voisins. La plupart des cigarettes illicites entrant en Afrique de l'Ouest proviennent de zones franches comme celle de l'Emirat de Dubaï. Il est important d'observer que le trafic est conduit par un petit groupe d'hommes d'affaires locaux qui sont souvent des importateurs et des distributeurs légaux de cigarettes. Il existe peu d'individus ayant les capacités logistiques financières et de gestion pour organiser des opérations à cette échelle. Récemment, il semblerait qu'entrent sur le marché de véritables trafiquants n'ayant aucune attache dans les milieux d'affaires mais disposant d'infrastructures de transport jusqu'au Nord du

Mali. Ces trafiquants déplaceraient des quantités importantes de cigarettes à bord de convois protégés empruntant des voies détournées.

L'effet fragilisateur du trafic de cigarettes sur les pays d'Afrique de l'Ouest est donc assez faible. Le *modus operandi* mobilise, en haut de la chaîne, des hommes d'affaires qui renforcent la profitabilité de leur commerce légal de cigarettes par l'ajout d'une dose de cigarettes illégales. Le trafic de cigarettes est donc intégré au commerce légal et ne mobilise que très modérément les savoirs faire authentiquement criminels. Les principales victimes du trafic sont donc les finances publiques des pays qui voient une partie des taxes sur la consommation de tabac leur échapper et les habitants de la région qui augmentent leur consommation du fait des prix moins élevés, diminuant ainsi leur espérance de vie. L'impact du trafic de cigarettes est donc essentiellement circonscrit aux domaines des finances publiques et de la santé.

La corruption nécessaire au trafic de cigarettes est limitée et souvent circonscrites en des points très précis du dispositif de surveillance. Un petit groupe d'agents des autorités portuaires suffit à laisser passer des conteneurs suspects. Dans la mesure où les cigarettes illégales sont mélangées aux cigarettes illégales, la sécurité des cargaisons est assurée par les employés des compagnies de distribution légales. Le trafic est donc peu corrompue et faiblement générateur de violence.

#### *Médicaments contrefaits*

Les médicaments contrefaits ne contiennent que peu ou pas de principes actifs. Ils sont produits en Asie du Sud Est et suivent une chaîne de trafic extrêmement complexe avant d'arriver en Afrique de l'Ouest pour y être vendu. Les médicaments contrefaits peuvent être fabriqués par les mêmes entreprises qui fournissent les marchés en médicaments légaux. Il s'agit parfois de médicaments périmés ou produit en abaissant le niveau de qualité. Parfois, il s'agit de contrefaçon à base de talc ou de farine qui ne contiennent aucun principes actifs. De tels produits peuvent être fabriqués dans des laboratoires clandestins.

L'implication de groupes issus de la grande criminalité organisée dans le trafic de médicament ne semble pas faire de doute. Toutefois, une grande part du trafic pourrait être animée par des équipes de contrebandiers spécialisées dans ce trafic.

L'impact fragilisant sur les pays d'Afrique de l'Ouest est faible. La corruption nécessaire à ce trafic est minime. Pour l'essentiel, les trafiquants

exploitent les faiblesses de la réglementation et l'inattention ou l'incompétence des agences gouvernementales. La violence associée à ce trafic est également faible. Essentiellement par ce que la valeur concentrée dans un cargaison est faible. Le véritable savoir faire des réseaux consiste à mettre en œuvre des réseaux de distributions stables. Contrairement au cas de la drogue, où la marchandise peut doubler ou tripler de valeur lorsqu'une frontière est franchie, dans le cas des trafics de médicaments, le profit vient récompenser les trafiquants qui savent alimenter régulièrement un marché en médicaments contrefaits. Ceci explique aussi pourquoi de nombreux médicaments contrefaits contiennent au moins un peu de principe actif. Les consommateurs perçoivent alors un effet positif du médicament et la chaîne de distribution peut continuer de fonctionner. Les consommateurs de médicaments contrefaits sont souvent mal informés des effets attendus du médicament et n'ont donc pas de point de comparaison. Ils peuvent donc durablement avoir recours aux médicaments contrefaits sans réagir de manière violente contre le distributeur. Une partie des médicaments contrefaits est ainsi vendue en pharmacie et une autre de la main à la main.

#### *Migrations de travailleurs*

Nombreux sont ceux qui souhaitent entrer illégalement dans les pays européens afin d'y trouver un travail. De nombreux groupes criminels jalonnent les routes et monnayent leur aide pour franchir les frontières contre une rétribution. On connaît mal, le fonctionnement des groupes trafiquants en Afrique de l'Ouest. Il existe en revanche une littérature abondante dont on trouve un résumé chez (Zhang et Chin, 2002 ; Zhang et al., 2007). Ces auteurs, indiquent que dans le cas des filières chinoises d'émigration clandestine, les filières ne sont pas organisées (en Chine) par des organisations criminelles mais plutôt par des clans ou des groupes bénéficiant d'une certaine expérience dans le franchissement des frontières. Les caractéristiques même du trafic ne sont pas sans importance. Il s'avère, par exemple, que les migrants clandestins aux Etats-Unis, effectuent régulièrement le trajet entre le Mexique et les Etats-Unis. Un migrant clandestin pénètre aux Etats-Unis puis fait de nombreux allés et retours vers son pays d'origine, durant son séjour illégal aux Etats-Unis, séjour qui peut durer plus d'une décennie (Orrenius, 2001). A contrario, les travailleurs qui quittent l'Afrique de l'Ouest pour l'Europe, entreprennent un voyage plus long et plus complexe que le franchissement de la frontière mexicano-américaine. Il est donc peu probable qu'ils effec-

tuent de nombreux allez et retours. En conséquence, leur relation avec les groupes qui les *aident* sur le chemin sont *one shot*. Les candidats à la migration disposent de moins d'informations et encourent plus de risques, en Afrique de l'Ouest qu'en Amérique du Nord. On ignore combien de gens périssent lors de ces périples clandestins. En tout cas, les conditions théoriques sont réunies pour que les travailleurs migrants soient souvent exploitées, dépouillées ou abusées, le long du voyage. Un seul facteur vient contrebalancer les effets délétères des relations *one shot* : l'importance des relations claniques. Les migrants clandestins recourent à l'aide de leur famille élargie, de leur clan ou de leur ethnie. Les mécanismes de solidarité et les risques de vengeance, tempèrent l'appétence des passeurs à tromper leurs clients. Si les clans fonctionnent bien, l'information circule et la qualité de la transaction devrait être meilleure.

Le *modus operandi* du trafic de travailleurs n'exige pas une grande violence puisque le client est candidat à la migration, il coopère donc avec les organisations de passeurs. Si on exclut les vols et les violences contre des clients abusés, le trafic de travailleurs migrants n'est pas générateur de violence. Il en va de même pour la corruption. La corruption nécessaire pour faire franchir une frontière est localisée aux bas niveaux de la hiérarchie des forces de l'ordre. Il suffit d'ouvrir un point de passage dans une frontière, au demeurant peu surveillée, pour que s'engouffre une caravane de migrants. Les passeurs offrent leurs connaissances des routes les plus sûres, des horaires et des habitudes des patrouilles, ils mettent également à disposition des moyens de transports (bateaux ou camions) ou servent de guides. La corruption ne joue pas un rôle déterminant dans leur activité.

Le trafic de travailleurs d'Afrique de l'Ouest a des aspects positifs et négatifs qui sont largement discutés par la littérature économique. Un auteur comme Hillel Rappoport (<http://www.biu.ac.il/soc/ec/rapoport/rapoport.htm>) propose plusieurs articles où il met en valeur les effets négatifs de l'émigration (*Brain drain*) et les effets positifs (*Remittances* et formation du capital humain). Nous n'entrerons pas dans ces discussions. En revanche, si on se concentre sur l'aspect qui concerne notre rapport, à savoir l'impact des trafics sur la fragilisation des pays de l'Afrique de l'Ouest, nous considérons que le trafic de travailleurs migrants n'a pas un impact fragilisant majeur.

### *Traite à des fins d'exploitation sexuelle*

Selon le rapport de UNODC (2009) la majorité des femmes impliquées dans la traite à des fins sexuelles sont contraintes de se prostituer pour rembourser leurs dettes. Pour l'essentiel, le trafic consiste à faciliter l'arrivée de femmes dans les pays européens et d'encadrer leur activité de prostituée. Une dose de contrainte est généralement observée. Les femmes sont privées de leur passeport et leurs rapports avec l'extérieur limités au maximum. Les victimes de cette traite sont souvent abusées ou battues.

La poursuite d'un tel trafic exige un réseau de rabatteurs dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et une bonne logistique permettant d'acheminer les victimes vers l'Europe. La corruption d'un agent consulaire délivrant des visas pour les pays d'Europe peut être un facilitateur, mais pour l'essentiel les femmes destinées à la prostitution sont mélangées au flux de migrants illégaux.

L'effet fragilisateur sur les pays d'Afrique de l'Ouest est donc assez faible. Peu ou pas de corruption dans les pays sources est nécessaire à l'organisation du trafic dans le pays source. Quant à la violence elle s'exercera à l'encontre des victimes mais le plus souvent dans le pays hôte de l'activité de prostitution.

Kyle et Scarcelli (2009) soulignent, que le trafic de migrants clandestins n'est pas toujours organisé avec un fort recours à la violence. Les organisations criminelles qui œuvrent dans le trafic des êtres humains sont moins violentes que celles qui se livrent au trafic de drogue. L'explication tient sans doute à l'absence de querelles de territoires. Le fait que la drogue concentre dans une grande valeur dans un petit volume engendre des opportunités pour qu'un groupe criminel tente de voler la drogue d'un autre groupe. Or, la violence est indéniablement un facteur de déstabilisation important. Le Mexique est en proie à une guerre qui oppose les cartels de la drogue entre eux, les cartels et des groupes paramilitaires et les deux avec les forces armées et la police. Une telle situation est plus délétère que ce que la Colombie a connu au début des années quatre-vingt-dix, lorsque les cartels colombiens lancèrent une attaque centralisée contre ceux des ministres qu'ils avaient identifiés comme leurs adversaires.

### *Trafic d'armes légères*

Les armes légères sont, en soi un facteur de fragilisation des États, puisque leur usage conteste le monopole de la violence que s'arroge les États. Le *modus operandi* du trafic d'armes est délicat à

décrire. En effet, si l'on met de côté la production artisanale d'armes, l'essentiel des armes sont acheminées depuis des pays voisins par des groupes rebelles qui bénéficient de l'aide d'un autre Etat que celui dont ils combattent l'autorité. Le plus souvent les armes sont donc légalement importées jusqu'à un pays frontalier et ensuite, leur *End usage certificate* trafiqué ou, plus simplement, les armes sont « volées » avec la complicité de leur propriétaire et acheminée vers un groupe rebelle de l'autre côté de la frontière. Ce n'est donc pas tant le trafic d'armes qui est un facteur de fragilisation mais le conflit armé où les armes jouent un rôle essentiel. Il semble donc délicat de séparer l'impact du trafic d'armes et de considérer que ce trafic participe de la déstabilisation indépendamment du conflit qu'elles attisent. Il est toutefois sûr, que plus l'armement des rebelles sera sophistiqués, en comparaison avec celui des forces armées étatiques, plus le conflit sera meurtrier et susceptible de s'éterniser ou de conduire à un renversement du pouvoir en place. Le cas des armes relève plutôt de l'analyse des guerres civiles et ne semble pas constituer un facteur susceptible d'être isolé dans l'analyse du rôle déstabilisant des trafics.

### 7 – Corruption et violence

Il ressort de l'examen des différents trafics que non seulement deux trafics portants sur des marchandises différentes peuvent affecter très différemment la société et cela quelques soient les montants respectifs des flux d'argent ; mais encore, que même lorsque le trafic porte sur le même produit, les caractéristiques des organisations criminelles et du contexte dans lequel elles œuvrent peuvent conduire à des résultats très différents pour l'équilibre de la société.

Il nous semble important de souligner qu'il n'existe pas de corrélation entre la taille (mesurée en flux monétaires) d'un trafic et son impact déstabilisateur sur la société. Nous avons donc montré que deux facteurs constituent un facteur important de fragilisation des Etats d'Afrique de l'Ouest, la *corruption* et la *violence*.

Concernant la *corruption*, il convient de préciser un aspect important. La corruption n'a pas le même effet, selon qu'elle est localisée en bas de la chaîne hiérarchique ou, au contraire, au sommet. Un pays ne fonctionne pas de la même façon lorsque les chefs d'Etats-majors des armées organisent le trafic de cocaïne (par exemple) et rétribuent la troupe avec l'argent du trafic ou lorsque chacun des agents des forces de l'ordre prélève des droits sur l'ensemble des opérations commerciales,

*check-points*, douanes, etc., tandis que le sommet ferme les yeux ou combat mollement les excès. Or, certains trafics exigent une corruption au plus haut niveau (l'importation de grosses cargaisons de cocaïne ou de cargaisons d'armes) et d'autres, des pots de vins modestes (franchissement des frontières par des clandestins).

Il est possible d'exprimer cette différence en langage technique. La science économique distingue les « actifs spécialisés » et les *actifs non spécialisés*. Produire un sandwich au jambon nécessite d'utiliser un couteau. Cet instrument est un *actif non spécialisé* par ce que il peut être utilisé à bien d'autres fins et surtout il peut être revendu si l'exploitation de sandwiches ferme ses portes. C'est tout le contraire d'une clef à molettes permettant de dévisser un boulon très particulier qui n'entre dans la fabrication que d'un seul moteur. Il s'agit d'un *actif spécifique* qui perd toute sa valeur en dehors de la fabrique de moteur car personne d'autre ne peut l'utiliser. Il en va de même avec la corruption. Corrompre l'agent de police qui fait le tour du quartier permet d'acquérir un actif spécifique. Mais si le trafiquant veut installer son laboratoire clandestin dans un autre quartier, le policier corrompu ne lui sert à rien. Corrompre, le chef de la police, permet de bénéficier d'un actif non spécifique qui peut être remobilisé à des fins diverses. Bien évidemment, toutes choses égales par ailleurs, l'acquisition d'un actif de corruption non spécifique est plus coûteux que celle d'un actif spécifique. Il existe ainsi une corrélation entre le degré de non spécificité de la corruption et la taille des cargaisons de cocaïne. Lorsque la tête de l'Etat est corrompue, les cargaisons seront importantes et inversement.

Quelques observations relatives au second facteur que constitue la violence sont également nécessaires. La violence peut s'exercer contre trois types d'acteurs. En premier lieu contre les criminels eux-mêmes. Dans de nombreuses situations, les trafiquants se livrent à une guerre impitoyable entre eux (Mexique Nord). De même, la police peut lutter violemment contre les trafiquants (Rio des Janeiro). Les trafiquants peuvent alors être les premières victimes de la violence engendrée par le trafic. En soit, une telle situation est dommageable lorsque les droits de l'homme sont maltraités mais ne constitue pas une source majeure de déstabilisation. Nous l'écartérons des développements suivants. En second lieu, la violence peut s'exercer contre les agents de la force publique. Le caractère déstabilisant d'une telle violence est indéniable car elle contribue à diminuer la volonté des autorités de lutter contre le crime organisé. Enfin,

la violence peut s'exercer contre la population. Soit, lorsque les trafiquants exercent des pressions sur cette dernière pour qu'elle abrite les trafics, soit lorsque les balles perdues frappent les victimes innocentes, soit encore lorsque les autorités peinent à distinguer la population et les trafiquants et se livrent à des représailles collectives. A nouveau, ce type de violence est un facteur important de fragilisation des Etats.

Les caractéristiques intrinsèques des trafics sont donc les premiers facteurs qui permettent d'identifier les risques de fragilisation des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La combinaison de la violence et la corruption conduit à des situations très fragilisantes. Plus subtilement, les formes spécifiques de fragilisation peuvent être précisées en examinant les formes précises de corruption et de violence qui accompagnent un trafic. La corruption au sommet (actifs non-spécifiques) et la violence (à l'encontre des forces de l'ordre) décrit une situation particulièrement délétère qui peut engendrer une situation proche de la guerre civile. La corruption au sommet et la violence à l'encontre des populations fragilise le pays mais les populations victimes peuvent avoir des caractéristiques spécifiques (ethniques, pauvreté) qui viennent faciliter l'acceptation, par le reste de la population, de cette violence, et diminuer l'impact fragilisant.

La corruption au bas de l'échelle (actif spécifique) et la violence contre les autorités créent une situation où émergent des zones de non droit. Tel quartier sera réputé impénétrables aux forces de l'ordre et la corruption sera endémique parmi les vestiges de la présence publique. La même corruption localisée au bas de l'échelle accompagnée d'une violence endémique contre la population crée une situation où la légitimité de l'autorité de l'Etat est contestée. Les forces publiques sont réputées ne pas intervenir pour protéger la population. Le terrain est fertile pour les émeutes ou les insurrections, parfois stimulées depuis l'extérieur.

Il ressort des précédentes remarques que les deux trafics les plus délétères sont le trafic de cocaïne, par grande cargaison et le trafic d'armes par grosses quantités. En effet, outre le fait que les armes vont nourrir les conflits locaux et qu'une partie de la cocaïne va alimenter le marché local, la combinaison entre la corruption au sommet et la violence contre (ou entre les différentes fractions des forces de sécurité) est particulièrement dangereuse. Les trafics de travailleurs sexuels ou de travailleurs migrants illégaux, s'accompagnent d'une faible corruption dans les pays sources et

d'une violence tournée contre les migrants et, dans le cas de la traite sexuelle, localisée dans les pays hôtes. Ces trafics sont faiblement déstabilisateurs pour les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le trafic de médicaments contrefaits est source d'une forme de violence très particulière (l'absence des soins attendus) qui ne frappe que les consommateurs des médicaments. Le degré de violence est donc faible et la corruption localisée à quelques points de passage. La fragilisation est faible. Parfois les médicaments contrefaits ont effet positifs (limités) et les réseaux qui les fournissent ont intérêt à vérifier qu'ils engendrent un bienfait minimal afin de stabiliser leur demande. Le bénéfice provenant des ventes répétées et non des transactions *one shot* comme dans le cas des cargaisons de drogues ou des travailleurs migrants qui ne sont pas appelés à repasser par la même filière.

### 9 – Conclusion

Nous avons tenté, au long de notre analyse, de montrer que c'est avant tout le *modus operandi* des trafics criminels qui fragilise la société. Le *modus operandi* peut être décrit en se concentrant sur deux variables importantes : la *corruption* et la *violence*. La combinaison de ces deux variables, propres à un trafic donné, détermine le degré de fragilisation qu'il engendre.

Les flux monétaires qui viennent compenser les crimes viennent en second. Ils ont un rôle intrinsèque d'autant plus important que les sommes en jeu demeurent liquides et centralisées entre quelques mains. C'est tout l'enjeu du processus de blanchiment que nous n'avons pas encore évoqué. Les participants aux différents trafics veulent éloigner les gains amassés dans les trafics de leur origine criminelle. Pour ce faire, ils doivent utiliser des techniques qui sont coûteuses et parfois risquées. Ils vont donc optimiser leur choix parmi l'offre de stratégie de blanchiment afin de minimiser leurs coûts. Ce faisant, l'argent du crime sera placé sous une forme plus ou moins délétère, selon précisément qu'il restera (ou non) liquide et concentré. C'est à ce thème qu'est consacrée la prochaine section de notre rapport.

## B – L'IMPACT NEGATIF DES CAPITAUX CRIMINEL ET DE L'INDUSTRIE DU BLANCHIMENT

Les trafics illégaux engendrent des revenus criminels. Afin de jouir de leurs bénéfices les différents trafiquants vont tenter de blanchir leurs capitaux. L'objectif du blanchiment est de couper le lien entre le prédicat criminel et la somme d'argent considérée. Que les capitaux tirés des trafics soient ou non blanchis est, dans un premier temps, secondaire. Le blanchiment est toujours une affaire relative. Avec du temps et des moyens illimités et des procédures adaptées, il serait toujours possible de relier l'argent criminel au crime. La dangerosité que les capitaux criminels représentent pour les sociétés d'Afrique de l'Ouest tient partiellement à leur existence même et partiellement seulement au fait qu'ils ont été blanchis. Même si la totalité des capitaux issus des trafics étaient parfaitement blanchis ou inversement si aucune somme acquise par les trafics n'était blanchie, il subsisterait un problème intrinsèque à l'existence même de capitaux issus d'activités criminelles. Il convient donc de séparer les deux problèmes, celui des effets des capitaux issus du trafic et celui du blanchiment de ces capitaux.

Le blanchiment constitue donc un problème distinct de celui posé l'existence de revenus criminels. Certes, juridiquement le blanchiment est un crime mais fonctionnellement il intervient après la commission des autres crimes qui en constituent le prédicat. Le blanchiment, pris indépendamment des crimes qui le précèdent a-t-il un effet fragilisant sur les sociétés ouest africaines ? Afin de poser clairement le problème, il faut imaginer un pays d'Afrique de l'Ouest qui ne serait le cadre d'aucun trafic et où une activité de blanchiment constituerait un des secteurs de l'activité économique. Indépendamment du fait qu'un tel pays subirait la pression de la communauté internationale, le blanchiment aurait-il un effet négatif sur lui ?

Notre analyse propose donc une désintrinsication des problèmes posés par les capitaux criminels et le blanchiment. Nous examinerons donc successivement les facteurs qui concourent à rendre les capitaux criminels dangereux et ceux qui contribuent à faire du blanchiment un élément de déstabilisation des sociétés ouest africaines.

### 1 – L'impact négatif des capitaux issus des trafics

Au point de départ, nous l'avons vu, on trouve un trafic qui peut être décrit sous deux facettes : premièrement en analysant le *modus operandi* crimi-

nel, deuxièmement, en examinant le flux d'argent qui vient compenser l'activité criminelle. Dans quelle mesure le flux monétaire *per se* peut avoir un effet négatif sur la société ?

Deux de leurs caractéristiques déterminent l'intensité avec laquelle les flux monétaires issus des trafics peuvent jouer un rôle fragilisant. Il s'agit, d'une part, du *degré de centralisation de l'argent* et d'autre part, de la *liquidité du placement*. Plus ces caractéristiques sont accentuées, plus les flux monétaires sont déstabilisants pour les Etats.

L'impact de la première des caractéristiques (*degré de centralisation des capitaux criminels*) se comprend intuitivement. Pour un montant d'argent donné, lorsque l'argent est centralisé, il peut être mobilisé par un nombre restreint d'acteurs. Ce qui veut dire, qu'un tout petit nombre d'acteurs peut déplacer une somme importante. Ceci est exactement la définition inverse d'un marché concurrentiel. Sur un marché concurrentiel, les décisions d'un individu ne font pas varier les prix, et n'influencent pas le fonctionnement du marché<sup>15</sup>. A contrario, si les auteurs d'un trafic centralisent une forte somme et décident de la placer dans l'immobilier ou dans l'achat de terrains, leur action déstabilisera le marché, car la somme en question représente une proportion importante du marché total. Ce raisonnement est a fortiori vrai sur des micro marchés. Dans des petits pays d'Afrique de l'Ouest où le ou les quartiers résidentiels de luxe ne comptent pas plus d'une centaine de villas, un trafiquant qui achèterait dix villas, au dessus du prix du marché, disposerait d'un réel pouvoir de marché et influencerait, pas ses décisions, le prix moyen. Donc, plus les sommes tirées des trafics sont centralisées en un nombre restreint de mains (pour un montant donné) plus l'effet fragilisant est fort. Dis autrement, ce n'est pas tant la quantité d'argent qui est mis en œuvre en contrepartie des trafics qui compte mais *le degré de concentration de ces sommes*.

Le rôle de la seconde caractéristique (*liquidité du placement*) est très intuitif. Nous nous intéressons aux flux monétaires. Ce qui est dangereux avec les flux monétaires issus du crime ce sont leurs déplacements, par leurs montant intrinsèques. Lorsque le profit du crime est investi, il se trouve le plus souvent sous une forme non monétaire

<sup>15</sup> Le fait que monsieur X décide d'acheter des sardines plutôt que du thon ne fait pas varier les prix relatifs du thon et des sardines ; car les quantités sur lesquelles Monsieur X agit sont infimes par rapport aux quantités échangées sur le marché.

(immobilier, épargne, etc.). Il ne peut pas être déplacé par ce qu'il est illiquide. Une fois investi de manière non liquide, les sommes issues du trafic ne sont pas menaçantes. Elles le redeviennent, dès que l'investissement est liquidé et transformé en monnaie. Plus l'argent du crime reste liquide plus il est susceptible d'être déplacé et de jouer un rôle déstabilisateur.

Maintenant que nous avons précisé les caractéristiques (*centralisation* et *liquidité*) qui déterminent l'intensité du danger que représentent les flux monétaires issus des trafics, indiquons les manifestations que prennent les poussées déstabilisantes engendrées par les flux criminels.

Il nous semble que les flux monétaires fragilisent, de manière intrinsèque, les pays d'Afrique de l'Ouest et ce de trois manières distinctes.

Premièrement, à travers les distorsions de concurrence, deuxièmement car ces flux permettent de dégager des ressources utilisés afin de corrompre les autorités et enfin par ce que ces flux perturbent les représentations que les individus se font de l'organisation sociale.

#### *Distorsions de concurrence*

Les trafics constituent une source alternative de revenus permettant à certains individus de s'enrichir. Ce faisant, ils amassent des sommes importantes. En réinvestissant le produit du crime dans l'économie légale, ils contribuent certes à nourrir la croissance mais engendrent également des distorsions de concurrence importantes.

En effet, la réussite de certains dans l'économie criminelle décourage certains individus d'investir leur talent dans l'économie légale et constitue un dangereux attracteur. Inversement, les réussites criminelles poussent vers l'émigration une fraction des élites écœurées par la réussite des criminels.

De même, l'afflux de capitaux blanchis dans certains secteurs spécifiques rend impossible à des entrepreneurs traditionnels d'investir de manière compétitive dans ces mêmes secteurs. Les entrepreneurs honnêtes qui n'ont pas de connexions dans l'économie criminelle sont évincés par ceux qui ont accès aux capitaux criminels abondants et bénéficient des connexions permettant de détourner les réglementations.

Enfin, la concentration des investissements dans certains secteurs, non pas à des fins productives mais de blanchiment (immobilier, achats de terres) déclenche une augmentation des prix de ces biens et rend l'accès au logement ou à la terre, plus coûteux pour tous.

Il convient toutefois de ne pas exagérer l'importance du problème posé par les déplacements de liquidité. La capacité à endommager l'économie est quasiment nulle. Certes, localement quelques acteurs peuvent souffrir d'une concurrence faussée. Il y a une forme d'injustice à voir des acteurs de l'économie légale perdre leur place au profit d'individus recyclant des capitaux criminels mais évoquer à cette occasion une fragilisation de l'économie est surdimensionné.

#### *Corruption*

Les flux d'argent collectés dans l'exercice des différents trafics permettent de corrompre les autorités publiques et de faciliter l'activité criminelle future. Un certain degré de corruption est nécessaire à la bonne conduite des trafics. Elle est le plus souvent mise en œuvre en payant les autorités, d'où d'importants monétaires illégaux. Ce n'est pas tant le flux monétaire qui est déstabilisant que le service qu'il vient récompenser.

#### *Croyances et perceptions*

Plus généralement, la perception que les individus se font des conditions de la réussite individuelle est altérée par la compétition déloyale que l'économie criminelle livre à l'économie légale. Tout le système de croyances ordonnant les stratégies de réussite individuelle qui dicte les choix d'investissement des individus, notamment les investissements en capital humain via l'éducation, est altéré. La représentation globale que les individus se font de la société est perturbée par l'existence de l'économie criminelle.

La représentation que les individus se font de l'Etat est également déformée par cette seconde économie. Là où l'Etat devrait être un nœuds de contrats passés entre des individus soucieux de se protéger contre les aléas, ce dernier se transforme en une machinerie dont le contrôle permet l'accès aux rentes que procure la relation avec l'économie criminelle. Par définition, l'économie criminelle agit dans l'ombre, ce qui entretient les rumeurs les plus folles sur les agissements de ses acteurs, venant souvent contribuer aux tensions raciales ou ethniques, lorsqu'un groupe sera taxé d'un rôle prépondérant dans cette économie illégale. Enfin, l'économie criminelle force les Etats à consacrer des ressources à la combattre ce qui n'est pas sans effets négatifs sur les finances publiques (ou à renoncer à lutter, faute de moyens).

Pour résumer, disons qu'en termes économiques, l'économie criminelle engendre une distorsion massive dans l'allocation des ressources et des talents en faussant les coûts d'opportunité du capi-

tal et de la main d'œuvre. L'économie criminelle fragilise les sociétés moins à travers des effets mécaniques qu'engendreraient les mouvements de capitaux mais plutôt via le *délitement des repères* et la *dégradation de l'image des politiciens et de l'Etat*. Après avoir examiné l'impact intrinsèque des capitaux criminels sur la fragilité des sociétés ouest africaines, il convient de s'intéresser directement au blanchiment.

## 2 – L'émergence de la législation anti blanchiment et le rôle des PED

La législation internationale contre le blanchiment d'argent a commencé à être élaborée il y a plus de vingt ans. Mais il y a seulement quelques années que le blanchiment dans les pays en développement (PED) devient un thème d'étude à part entière.

La théorie sous jacente à la lutte contre le blanchiment était simple. En rendant plus complexe et donc plus coûteuse, le blanchiment des sommes acquises lors d'une activité criminelle, la législation anti-blanchiment viendrait décourager les criminels. La probabilité de ne pas pouvoir jouir des sommes acquises constituerait une incitation négative à la menée des activités criminelles.

La législation internationale contre le blanchiment d'argent a d'abord été mise en place dans les pays développés de l'OCDE. Elle ensuite été exportée vers les autres pays du monde, essentiellement afin de réduire le nombre de « trous » législatifs qui favorisaient l'activité des opérateurs du blanchiment, mais aussi pour éviter que le terrorisme et le crime organisé ne puisse trop facilement pénétrer les pays développés. Ainsi, peu à peu, la grande majorité des pays développés a adopté des mesures de plus en plus contraignantes. Afin de favoriser la réception par le public et par les banques, de ces mesures, elles ont été présentées comme un instrument indispensable à la lutte contre le trafic de drogues. Le trafic de drogue ne représente pourtant qu'une fraction mineure des sommes annuellement blanchies mais cette activité, unanimement réprochées, constituait un bouc émissaire idéal. En fait, les lois anti-blanchiment visent essentiellement à combattre l'évasion fiscale et la corruption. Ce qui était censé freiner l'un (le blanchiment lié au trafic de drogue) décourage, en fait, les deux (le trafic de drogue et le couple fraude et corruption).

### *Focalisation sur les pays les plus riches*

La majeure partie de l'attention des praticiens a été consacrée au blanchiment dans les pays développés. Les PED ne trouvaient leur place dans le

modèle de lutte contre le blanchiment (développé par les institutions internationales) que selon un schéma aussi classique que discutable. Le blanchiment était indissociablement relié à la corruption car le besoin de blanchiment était censé tenir au fait que les entreprises des pays riches étaient réputées payer des *bribes* aux dirigeants des PED, en échange de leur aide pour une transaction, permettant de contourner la concurrence, afin d'obtenir le monopole d'exploitation d'une ressource. Selon ce schéma, les autorités locales des PED se retrouvaient à la tête de fortunes qu'elles devaient blanchir. De même, les différents canaux de l'aide internationale conduisaient à transférer des sommes importantes vers les PED afin de soutenir leurs efforts de développement. Ces versements permettaient également aux élites corrompues de prélever, pour leur compte, une part plus ou moins importante de l'aide internationale. La vente du soutien politique et le détournement de l'aide procuraient aux élites des PED des revenus qu'elles s'empressaient de transférer vers les institutions financières des pays développés, le plus souvent via un paradis fiscal qui permettait de couper le lien entre les activités criminelles et le patrimoine des élites corrompues.

Afin de lutter contre la corruption, une Convention anti-corruption a été adoptée par les Nations unies (2005). Toutefois peu d'attention a été dévolue aux relations qu'entretiennent le blanchiment d'argent et la corruption. Notons l'exception que constituent des organisations non gouvernementales comme *Transparency International* (TI) et *Global Witness* (GW) qui ont dirigé l'attention des autorités vers le rôle des centres *off shore* et les autres paradis fiscaux. Ces paradis fiscaux offraient une solution pratique aux leaders corrompus, à leurs familles et aux fonctionnaires qui les aident. Ces paradis fiscaux permettaient de stocker en sécurité des avoirs issus de la corruption.

Il résulte de la conjonction de ces facteurs que les élites corrompues des PED étaient en quelque sorte tenues en dehors de la boucle répressive de la lutte contre le blanchiment. Puisque le blanchiment prenait place dans les pays développés c'était là qu'il fallait le combattre. Une telle focalisation (excessive à nos yeux) sur le volet du blanchiment qui prend place dans les pays développés a conduit à négliger l'étude des activités de blanchiment dans les PED.

### *Un regain d'attention pour le blanchiment dans les PED*

Les choses commencent à changer et le blanchiment dans les PED commence à devenir un sujet à part entière et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, face aux nouvelles règles, le blanchiment a d'abord émigré des banques des grands pays industrialisés vers leurs filiales à l'étranger, à fortiori celles situées dans des pays, où la régulation anti blanchiment demeurait laxiste<sup>16</sup>. Les PED deviennent alors une alternative intéressante pour les candidats au blanchiment, non pas par ce que leur législation aurait été volontairement conçue afin de créer un paradis fiscal, mais par ce que la corruption<sup>17</sup> qui règne dans certains d'entre eux, rend la législation existante, quelque soit sa sévérité, inopérante.

Deuxièmement, l'activité des agences dédiées à la lutte anti blanchiment se heurte souvent à l'hostilité des dirigeants du pays ce qui est bien normal puisqu'ils constituent souvent leur première cible. Dans les PED, le blanchiment est facile lorsque la corruption est élevée. Le coût du blanchiment peut donc être moins élevé, que dans les pays riches ou mêmes que dans certains paradis fiscaux moins sûrs aujourd'hui qu'hier.

Troisièmement, les élites corrompues des PED ont été graduellement exposées à une pression internationale croissante<sup>18</sup>. La conséquence négative est d'une part, que les dictateurs s'accrochent au pouvoir car ils savent que la suite de leur existence ne sera qu'une longue succession d'épisodes judiciaires. D'autre part, ils préfèrent conserver leur argent dans des zones où les mandats d'arrêts internationaux ne seront pas exécutés et où d'éventuelles sanctions internationales ou autres gels des avoirs ne seront pas respectés. Il devient

<sup>16</sup> Nous ne sommes pas en mesure de tirer un bilan de l'offensive du GAFI contre les paradis fiscaux. Elle demeure probablement toute relative. Nul doute toutefois, que la législation se resserre, ne fuisse que très progressivement.

<sup>17</sup> Le montant total des sommes versées afin de corrompre reste obscure. Michael Levi (2010) critique, à juste titre, le rapport de ESAAMLG (2009) et le livre de Chalkin et Sharman (2009) qui s'inspire du best-sellers de Baker (2005). Tous défendent l'idée que le montant mondial annuel des *bribes* (pots de vin) serait de 1 trillion de dollars. Cette somme représente 3% du PNB mondial, ce qui semble beaucoup à Levi. Les *bribes* ne constituent par ailleurs qu'une partie des sommes qui viennent rémunérer la corruption. Souvent le corrompu est *légalement* associé à l'exploitation d'une ressource et est payé par une entreprise légitime a qui il a confié un monopole.

<sup>18</sup> Les dictateurs corrompus savent que l'époque où l'ancien président d'Haïti, Monsieur Duvalier, coulait des jours heureux en France, est sans doute révolue.

donc prudent pour eux de conserver leur capital, dans un PED, politiquement ami, suffisamment corrompu pour conserver une voie de recours avec les autorités, au cas où un magistrat se montrerait trop pressé de faire appliquer la loi<sup>19</sup>.

Quatrièmement, les autorités corrompues ont souvent besoin d'utiliser leur capitaux afin d'entretenir leur réseaux. On ne reste pas longtemps à une position élevée dans un pays très corrompu sans verser des sommes importantes à ses subordonnés et éventuellement aux plus hautes autorités de l'Etat, qui entendent prendre leur part.

Pour toutes ces raisons, le blanchiment dans les PED devient un sujet de préoccupation pour les institutions internationales. Il convient de vérifier si les stratégies mises en œuvre dans les PED par les criminels qui veulent blanchir leurs profits sont analogues à celles recensées depuis longtemps dans la littérature internationale centrée les pays développées. Une fois les stratégies spécifiques au blanchiment dans les pays d'Afrique de l'Ouest mieux connues nous serons en mesure de préciser le risque qu'elles font peser sur les sociétés ouest africaines.

### *3 – Les stratégies de blanchiment*

Pour comprendre les mécanismes par lesquels le blanchiment joue un rôle déstabilisateur il faut suivre les étapes qui permettent de blanchir des capitaux et comprendre les stratégies qui les sous-tendent.

Dans les pays d'Afrique de l'Ouest une grande partie du produit des trafics n'est pas blanchie, mais est consommée. Pour de nombreux acteurs de l'économie criminelle, les revenus tirés des trafics ne sont pas suffisants pour permettre la mise en œuvre d'une stratégie d'épargne. Or, tant que les criminels n'épargnent pas, ils n'ont pas besoin de blanchir.

On distingue classiquement trois étapes successives dans une opération de blanchiment. Au cours du *placement*, l'argent est introduit dans le système financier. La phase *d'empilage* consiste à accumuler de nombreuses transactions pour réduire la traçabilité des fonds, ce qui rend possible leur *intégration finale* sous forme d'investissements dans des secteurs variés.

Afin de tenter de renouveler les perspectives analytiques, nous proposons de passer en revue les différentes techniques utilisées à l'une ou l'autre

<sup>19</sup> La longue attente de son procès par Monsieur Hissen Habré, à Dakar est sans conteste plus confortable que, les jours passés par Monsieur Miloscevic devant le tribunal de La Haye.

de ces trois étapes, mais en les classant, cette fois, par ordre de complexité croissante et non par ordre chronologique, comme c'est le cas dans la tripartition habituelle. L'idée qui préside à notre démarche est d'examiner les techniques d'empilage de couches de transactions permettant de séparer le revenu du crime de son origine, et celles permettant d'expliquer l'origine de l'enrichissement sous l'angle de leur coût. Toutes les différentes étapes du blanchiment seront ainsi classées par ordre de croissance du coût de mise en œuvre pour ceux qui y recourent.

#### *Blanchiment sur le territoire du délit*

Les techniques de blanchiment peuvent se mettre en œuvre sur territoire même où le crime est commis ou bien de manière transnationale. Examinons successivement les deux configurations. Pour ce faire, suivons l'excellent descriptif des techniques de blanchiment proposé par Jack Blum et ali., (1998).

Des techniques simples tirent parti des lois sur les jeux. Les casinos permettent de blanchir des petites sommes en les déguisant en gains, les billets gagnants des courses et des loteries sont rachetés avec un bonus à leurs titulaires. L'explosion des casinos en Afrique de l'Ouest s'explique sans doute par la demande mondiale de jeux mais ces établissements offrent des facilités en matière de blanchiment qu'il ne faut pas sous estimer.

La bourse peut également être utilisée en achetant simultanément un call et un put. Seule la transaction gagnante est enregistrée et le broker indemnisé. L'argent à blanchir apparaît comme un gain en capital.

Les achats et ventes de propriétés sont une autre possibilité. Une propriété est achetée à un prix inférieur à celui du marché et une partie est payée en dessous-de-table. La propriété est revendue au prix du marché, la plus-value ainsi réalisée justifie l'origine de l'argent.

L'explosion de l'immobilier commercial constitue également un écran parfait pour le blanchiment. Il est facile de payer un bien, partiellement en liquide et partiellement avec des ressources dont l'origine est clairement établie. Lors de la revente, le bien aura augmenté de prix et la différence entre les deux montants sera blanchie. Le développement des centres commerciaux et de l'immobilier professionnel constitue une opportunité de blanchiment. Une société peut acheter, depuis l'étranger, une participation dans un hôtel ou des boutiques dans une galerie commerciale en construction. Une partie sera versée en liquide et

le même schéma que précédemment sera utilisé. Plus généralement, les travaux de réfections de bâtiments donne lieu à des opportunités de blanchiment. Le secteur de la construction pratique très fréquemment les paiements en liquide. Un individu ou une société peut obtenir une participation dans un hôtel en échange de la prise en charge de la réfection de l'hôtel. Les sommes exactes payées en liquide pour ces travaux peuvent être minorées. *In fine*, le candidat au blanchiment détiendra un titre de propriété sur un hôtel rénové. Les traces de sa participation à l'opération disparaîtront vite et il en restera qu'un titre de propriété pérenne. Le schéma peut encore être amélioré lorsque les candidats au blanchiment créent des sociétés prestataires qui assurent la maîtrise d'ouvrage et disparaissent après l'opération.

Le développement d'une industrie bancaire hors de proportion avec la taille et l'activité du pays (Gambie, Sierra Leone) rappelle également les facilités offertes par les banques pour blanchir l'argent des trafics. La réglementation permettant d'ouvrir une nouvelle banque est souvent assez laxiste et les propriétaires réels se cachent souvent derrière des prête-noms. Les banques sont censées déclarer à une autorité de contrôle les transactions supérieures à un certain montant (par exemple, 6.000 dollars pour les particuliers et 25.000 dollars pour les entreprises, au Sierra Leone), mais très souvent ces signalements sont contournés. La possibilité que la banque dissimule une partie de ses transactions en tenant une comptabilité séparée est plausible.

L'argent qui est injecté dans le système bancaire et financier bénéficie du laxisme des contrôles. Toutefois, l'argent n'est pas injecté dans les banques afin de le blanchir mais afin de le faire circuler d'un pays à l'autre. Nous allons voir que ce faisant le lien avec l'activité criminelle est rompu mais il s'agit d'un *by product* de la circulation des capitaux. Un trafiquant qui souhaite blanchir une partie de ses bénéfices dans le pays où les commis sont commis n'a pas, le plus souvent besoin d'utiliser les banques. Les techniques élémentaires de blanchiment sur le territoire du délit sont bien suffisantes.

#### *La capture des autorités financières locales*

Il existe une manière assez sophistiquée de blanchir les profits des trafics dans le pays où se déroulent les trafics (ou dans les pays proches) : la prise de contrôle des banques par les trafiquants. L'explosion du nombre de banques dans des pays de la région laisse craindre que des groupes de

trafiquants ne soient à l'origine de cette prolifération.

Lorsqu'un pays de taille très modeste développe une industrie bancaire disproportionnée par rapport à son activité économique, il existe un soupçon que cette dernière soit destinée à abriter des activités illégales. Les autorités chargées de la supervision des opérations financières sont en mesure de suivre formellement les règles de lutte contre le blanchiment tout en organisant ce dernier. Ce cas de collusion entre les autorités chargées de la surveillance et les banques censées être l'objet de la surveillance est une configuration très nocive qui n'a pas attirée jusqu'à présent l'attention qu'elle mérite. La révélation par le banquier central de Tunisie, que l'épouse du président déchu avait procédé à une sortie d'or dont la montant présumé serait de 150 tonnes rappelle combien les autorités financières peuvent parfois être soumises, y compris contre leur volonté, au pouvoir politique. Ce qui s'est avéré vrai en Tunisie, peut l'être dans d'autres pays, notamment en Afrique de l'Ouest.

#### *Blanchiment hors du territoire du délit*

Une grande partie des revenus criminels sont blanchis en dehors du pays où le trafic est mené. Cette règle est particulièrement vraie en Afrique de l'Ouest où les trafics sont, par excellence, transnationaux car cette région joue le rôle de point de passage.

En Afrique de l'Ouest, le premier besoin des trafiquants est de trouver des moyens de déplacer leur argent entre différents points du globe. Le besoin de faire circuler l'argent est intense car il est dicté par le nombre important d'intermédiaires et la complexité des *modus operandi* des trafics transnationaux. L'Afrique de l'Ouest est un carrefour, les marchandises y transitent tout comme l'argent. Ce besoin de faire circuler l'argent est assez distinct du besoin de blanchir (au sens traditionnel : couper le lien entre le crime et les capitaux, afin de les utiliser sereinement) les capitaux).

En Afrique de l'Ouest une grande partie des capitaux tirés des trafics disparaissent purement et simplement. Ils transitent d'un pays à un autre et le simple fait de les déplacer est très souvent suffisant à assurer l'impunité du trafiquant. En déplaçant les capitaux vers les pays où ils les utiliseront ou dans des banques complaisantes, les trafiquants blanchissent *de facto* leurs capitaux. La phase de placement est alors réduite à sa plus simple expression, puisque souvent il suffit de déposer l'argent et de le faire transiter vers un autre pays.

La phase d'empilage peut être menée sans excès de précautions car les déclarations de transaction supérieure à une certaine somme sont le plus souvent oubliées et l'intégration dans le pays hôte est quasi immédiate.

Déplacer des capitaux criminels peut ne pas être dicté par le besoin de les transférer d'un pays à l'autre (en les blanchissant de fait au passage) mais peut être la première étape d'une stratégie centrée sur le besoin de blanchir. Le paradoxe veut qu'il est possible que les sommes déplacées afin d'être blanchies reviennent *in fine* à leur point de départ. Le plus simple consiste toujours à envoyer une somme en cash via un organisme dédié (Western Union par exemple) à destination d'un pays où les flux entrants sont peu contrôlés. De telles sommes se mélangent aux envois d'argent entre les membres d'une même famille. Les flux de *remittances* constituent un écran protecteur pour les flux criminels. Il est également envisageable pour les trafiquants de transporter sur eux des sommes importantes de cash. Ces sommes sont rarement contrôlées dans la région.

Une variante consiste à passer par le système informel. Les systèmes bancaires de deux pays sont alors utilisés et un intermédiaire, véritable banquier du secteur informel, assure la simultanéité et la bonne fin des opérations des deux côtés. Il peut d'autant mieux fonctionner qu'existent de fortes diasporas d'une ethnie dans plusieurs pays. Le trafic de contrebande ou l'utilisation des salaires des immigrants, notamment clandestins, permet également de couvrir des transferts de fonds criminels.

L'utilisation de comptes à numéros permet au blanchisseur de bénéficier du secret bancaire. L'utilisation d'une compagnie *off shore* et d'un compte à numéros ajoute au secret bancaire le secret commercial. L'inclusion d'avocats dans le Conseil d'administration de la compagnie offre une troisième couche de protection : le secret judiciaire. Ce mécanisme peut être compliqué à l'infini en jouant sur les domiciliations fantaisistes et les prête-noms. Signalons que plus le dispositif est compliqué, plus il est coûteux à contrôler et plus les risques de trahison augmentent. Les fonds peuvent être rapatriés en débitant une carte de crédit émise à l'étranger. Les factures peuvent être directement réglées par une banque étrangère.

Les dettes dans le pays sources sont payées par une compagnie *off shore*. Des honoraires peuvent être versés par la compagnie *off shore* à des consultants fictifs dans le pays source. Le criminel vend à un prix élevé à une compagnie *off shore* le

bien immobilier qu'il détient et l'argent est déposé sur le compte de l'agence immobilière. Une transaction analogue peut porter sur des matières premières ou des actions. Le capital peut également être rapatrié sous la forme de prêts accordés par la compagnie *off shore* (modalité très en vogue).

Nous avons souligné que la faiblesse des contrôles incite les trafiquant à adopter des méthodes simples. Ce point est important, car les différentes techniques listées ci-dessus n'exigent pas la même compétence, ni ne mobilisent les mêmes réseaux. Elles ne portent pas sur les mêmes sommes et n'ont pas le même coût pour ceux qui les mettent en œuvre.

#### 4 – Le coût du blanchiment

Le coût du blanchiment s'avère déterminante pour comprendre quelle procédure adoptera le trafiquant. Quelle que soit la technique utilisée, le *coût total* du blanchiment pour le criminel se compose de deux éléments : d'une part, de la *marge* versée aux intermédiaires et, d'autre part, de l'ensemble des coûts qu'il est nécessaire de couvrir pour que l'opération de blanchiment puisse avoir lieu. Ces seconds coûts constituent ce qu'on appelle des *coûts de transaction*.

##### *La marge des intermédiaires et les coûts de transaction*

Le marché du blanchiment fonctionne de manière suffisamment concurrentielle pour que les marges versées soient *grosso modo* identiques d'un intermédiaire à l'autre. On considère, sans disposer de sources véritablement fiables, qu'elle se situerait généralement entre 10 et 15 % du montant blanchi.

Un trafiquant doit non seulement payer une marge aux intermédiaires, mais également prendre en charge divers coûts tels que la rémunération d'avocats, des frais de déplacements, divers frais légaux, des frais fixes, des droits d'entrée dans le milieu criminel, etc. Utiliser une filière financière complexe comporte un certain risque qui représente également un coût (selon une certaine probabilité) pour le criminel. On divisera les coûts de transaction liés à une opération de blanchiment en deux catégories : le *coût de mise en œuvre de la stratégie* et le *coût du risque*.

Le *coût de mise en œuvre de la stratégie* est constitué par les frais de fonctionnement inhérents à la stratégie de blanchiment retenue. Blanchir de l'argent en rachetant des billets de loterie gagnants ou en créant une entreprise *off shore* n'engendre pas le même type de coût de recherche

de l'information, de déplacement, de conseil juridique. Le montant et la fréquence des sommes à blanchir doivent justifier le recours à des combinaisons sophistiquées et donc coûteuse.

Le *coût engendré par le risque* est de deux types : le risque que la *répression* fait peser sur le candidat au blanchiment et le risque de *défection interne* à l'organisation. Le risque lié à la répression tient au fait que le blanchiment est une activité surveillée mais aussi au fait qu'un criminel peut être surveillé pour d'autres motifs et conduire la police vers sa filière de blanchiment.

La mise en œuvre de complicités criminelles nécessaires à la mise en place de la filière de blanchiment engendre nécessairement la tentation de trahir l'organisation. En élargissant sa surface, l'organisation criminelle augmente ses coûts de coordination dans l'illégalité et accroît les risques d'opportunisme.

Lorsqu'une organisation criminelle appartient à un noyau solide de la criminalité organisée (triades chinoises, cartels colombiens, Camorra, etc.), elle peut utiliser le système bancaire international pour blanchir son revenu. Une telle pratique suppose toutefois que les positions hiérarchiques dans l'organisation soient suffisamment stables pour que l'accès aux sommes blanchies ne constitue pas une source de discordes ultérieures. Une telle stabilité des relations est rarement atteinte. En conséquence, le blanchiment n'a pas pour fonction de mettre durablement à l'écart du regard de la justice des sommes importantes appartenant à l'organisation en tant que telle. En effet, le concept de *somme appartenant à l'organisation* est trop instable pour être opérationnel. Généralement, les organisations criminelles choisiront d'utiliser le système bancaire international pour couper l'argent de son origine et le réinvestir dans l'économie légale. Des prête-noms porteront les titres de propriété et une partie des revenus des affaires ainsi constituées sera légalement versée aux membres de l'organisation. Un tel système est suffisamment souple. Lorsqu'un membre de l'organisation décède, parfois de manière prématurée, il suffit de changer le destinataire du salaire. Les prête-noms sont dans l'incapacité de vendre leur part, puisqu'ils ne peuvent le faire sans alerter les autres actionnaires. Ils préfèrent donc toucher un bonus plutôt que de s'exposer à un risque. Une telle technique de blanchiment souscrit aux règles fondamentales de préservation du patrimoine propre aux organisations criminelles.

La forme sous laquelle est stockée le patrimoine doit donc *décourager les trahisons potentielles* et

être suffisamment *souple* pour changer au gré des modifications des rapports de forces dans l'organisation.

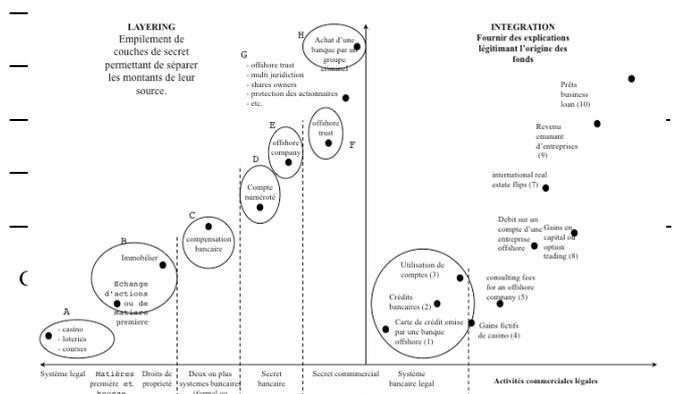
### Le blanchiment : une opération coûteuse

Le comportement économique naturel des criminels, ou d'une organisation criminelle, est de tenter de recourir à la technique de blanchiment la moins coûteuse. Elle doit donc prendre en compte les trois composantes précédentes du coût. Une stratégie optimale de blanchiment exige que le bénéfice escompté du blanchiment vienne au moins compenser son coût, constitué de la somme de la marge prélevée par les intermédiaires, du coût de mise en œuvre de la stratégie et du coût du risque.

Nous avons représenté sur le graphique suivant (graphique n°1) le lien entre les techniques de blanchiment et le montant du coût total du blanchiment.

La partie gauche du graphique décrit les différentes techniques utilisées pour dissimuler l'origine criminelle d'une somme. Horizontalement, on trouve les différentes couches de protection utilisables, et verticalement le coût total engendré par l'opération.

La partie droite décrit les différentes possibilités d'utiliser l'argent, à nouveau classées en fonction du coût de transaction. Cette partie du graphique décrit les techniques d'intégration, c'est-à-dire la mise en œuvre de mesures permettant de justifier l'origine des fonds blanchis. En abscisses, on trouve les différentes couches de secrets susceptibles d'être utilisées, en ordonnées, le coût de transaction de l'opération.



Le graphique

ci-dessus met en lumière le coût total engendré par la combinaison retenue entre une technique d'empilage et une méthode d'intégration. Il apparaît que le coût total de la mise en œuvre d'une procédure complète de blanchiment peut devenir exorbitant.

Dans la mesure, où la cohérence oblige à cacher l'origine des fonds (partie gauche) et utiliser l'argent blanchi (partie droite) selon des méthodes situées à peu près à la même hauteur sur le graphique, c'est-à-dire engendrant un niveau de coût de transaction analogue, le coût total du blanchiment peut augmenter assez rapidement.

Le recours, par une organisation criminelle, à des techniques de blanchiment plutôt simples que complexes s'explique par le coût élevé de mise en œuvre des dispositifs trop sophistiqués de blanchiment et les risques qu'ils font prendre à ceux qui les mettent en œuvre.

### Droits de propriété

Le recours à un schéma complexe de blanchiment n'a de sens économique que dans quelques cas très limités. Lorsqu'une organisation criminelle est suffisamment ancienne et que l'évolution des positions de ses membres dans la hiérarchie interne est relativement régulée, l'organisation peut disposer d'une vision suffisamment long termiste pour envisager une stratégie de blanchiment au service du groupe. C'est notamment le cas lorsque la pression combinée des services policiers et fiscaux sur les chefs connus des organisations criminelles est telle qu'ils ne peuvent pratiquement plus jouir de leurs bénéfices sans être immédiatement inculpés de fraude fiscale. Ce fut par exemple le cas des chefs mafieux italo-américains sur la côte Est des Etats-Unis à la fin des années soixante-dix. Il leur fut alors indispensable de mettre en œuvre un dispositif de blanchiment assez sophistiqué.

Les organisations criminelles suivent également une sorte de “cycle de vie” qui peut les amener à tenter de mettre en œuvre des stratégies de reclassement dans l'économie légale. *De facto*, il ne s'agit pas de déplacer et recycler l'ensemble de l'organisation vers des activités légales, mais de permettre à son groupe dirigeant, accompagné d'un nombre réduit de proches indispensables, d'acheter des participations dans des activités légales. Cette forme particulière de *gentrification* vise également à favoriser les transmissions de fortunes au sein des familles des membres de l'organisation. Dès que le souci d'organiser le futur se fait jour, c'est-à-dire lorsque l'horizon de la rationalité économique dépasse la seule personne du criminel et embrasse un groupe familial dont l'avenir devient un sujet d'inquiétude, la mise en place de schémas de blanchiment complexes est indispensable. Une telle remarque explique pourquoi une organisation criminelle où la famille joue un rôle symbolique fort (famille italo-américaine de la côte Est des Etats-Unis) mettra en œuvre des techniques de pérennisation du patrimoine plus complexes qu'un gang de motards.

Le recours aux sophistications du système bancaire et financier international afin de blanchir de l'argent n'est pas ressenti de manière identique par toutes les organisations criminelles. Une tendance courante consiste à confondre transfert de fonds et stratégie de blanchiment. Les trafiquants colombiens des années quatre-vingt ont pour l'essentiel rapatrié leurs revenus vers la Colombie et l'on réinvesti sans précaution particulière. La majorité des fonds était rapatriés en cash, par virements ou par le biais des maisons de change, et venait compenser le besoin de dollars lié au contrôle de changes. Le besoin de techniques sophistiquées n'apparaît que lorsque le pays où les fonds doivent être utilisés mène une politique active de lutte contre le trafic de drogue ou lorsque l'administration fiscale dispose d'une forte autorité. Ainsi, les trafiquants pakistanais d'héroïne n'utilisent pas de stratégie complexe de blanchiment. Eu égard à la situation du pays, leur problème ne dépasse pas celui de la logistique nécessaire à convoier les fonds et les répartir. Le blanchiment n'a pas encore émergé comme un problème en soi, le recours au système bancaire et financier est donc limité et se borne, pour l'essentiel, à des opérations de transferts.

Blanchir une somme d'argent suppose que la propriété de ladite somme soit clairement établie. Tant qu'une somme d'argent est détenue en liquide, son partage peut rester en suspens. Les

règles de confiance présidant au stockage en commun d'une somme liquide entre un groupe de criminels associés ne sont pas très complexes. Les sonnettes d'alarmes sont rapidement tirées si l'un des associés tente de s'emparer seul de la somme. Dès que la somme d'argent est blanchie, sur un compte à l'étranger, et même si plusieurs associés ont une procuration, le risque de trahison devient d'autant plus important que la banque a précisément pour mission de ne jamais prendre contact avec ses clients étrangers.

Le fait de blanchir une somme d'argent suppose donc que les règles de partage soient clairement fixées entre les associés et multiplie donc les risques de trahison en éloignant le détenteur de la somme de celle-ci. L'absence de procuration sur les comptes fait prendre le risque à son détenteur de ne pas y avoir accès en cas d'incarcération. Les comptes à titulaires multiples engendrent un risque de trahison. Le fait d'engager une procédure de blanchiment engendre une certaine irréversibilité dans l'affectation des fonds qui retarde souvent la décision d'y recourir.

Mettre en œuvre des stratégies complexes de blanchiment exige donc que soient stabilisées des relations préalables de confiance entre les associés criminels et qu'existent des règles de partage claires. Tant que n'existent pas des droits de propriétés correctement spécifiés et des relations dénués d'opportunisme entre les criminels, il subsistera une forte réticence face au blanchiment sophistiqué.

##### *5 – Corruption du personnel politique et blanchiment dans les PED*

La corruption est l'adjuvant de tous les trafics. Le plus souvent elle est endémique et vise des agents gouvernementaux placés bas dans la hiérarchie. Les passe droits ainsi obtenus en échange de petits paiements ne donnent pas lieu à un blanchiment. Le douanier, le policier, le responsable du port dépense l'argent ainsi gagné. Une autre forme de corruption doit toutefois retenir notre attention, celle qui touche les politiciens et gouvernants de haut rang.

La corruption des autorités publiques des PED peut suivre deux scénarios. Soit une personne (C : le corrupteur) extérieur au gouvernement paye un officiel (Personnalité Politiquement Exposées<sup>20</sup> ou

<sup>20</sup> Une Personne Politiquement Exposée, ou PPE en abrégé, est un terme décrivant une personne exerçant ou ayant exercé une haute fonction publique, ou est intimement associée à une telle personne. Du fait de cette fonction et de l'influence qu'elle peut avoir, on postule qu'il y a un grand risque

*PEP*) afin de bénéficier d'un service de la part du gouvernement. Soit, un officiel malhonnête (*PEP*) s'approprié une partie des fonds reçus ou collectés par l'Etat.

Dans le premier scénario, le corrupteur n'est pas obligé de payer en liquide la *PEP*, il peut lui virer de l'argent sur un compte préparé à l'avance ou même lui remettre en liquide. C'est particulièrement vrai pour les petites sommes prélevées régulièrement, par les représentants des autorités, qui s'assurent ainsi un complément de salaire (comme c'est souvent le cas des policiers dans le rue). Ces sommes n'ont évidemment aucun besoin d'être blanchies.

Pour des sommes plus importantes, comme dans les cas où l'aide internationale est détournée, Gordon (2010) signale que dans la majorité des cas, les sommes qui viennent récompenser la corruption étaient déjà présentes dans le système financier (ce qui veut dire que le cash n'apparaissait à aucun moment dans la transaction). Le blanchiment est donc facilité, puisque le corrompu n'a pas à réinjecter du cash dans le système bancaire.

Wrong (2009) cité par Lévy (2010) signale le cas des 18 contrats signés entre le gouvernement du Kenya et Anglo-Leasing qui prévoyaient un versement total de 751 millions de dollars pour le gouvernement. Il considère qu'une part des versements ne correspondait à aucune livraison de marchandise. A nouveau, les sommes perçues par les autorités corrompues n'ont guère besoin d'être blanchies, puisqu'elles apparaissent comment des versement légitimes.

Lorsque la corruption suit une des variantes du premier scénario, une définition trop restrictive du blanchiment (cacher l'origine criminelle des fonds) s'avère inadéquate pour qualifier de blanchiment le plus part des montages de ce type, puisque l'acte criminel et le blanchiment sont con-

fondus (*self-laundering*). Pour pouvoir incriminer de blanchiment un tel schéma, il convient d'adopter une définition plus exhaustive du blanchiment : recourir à n'importe quel procédé qui tombe sous le coup de la justice pénale. Une telle définition conduit alors à considérer qu'à chaque fois qu'une même somme d'argent change de juridiction elle est blanchie.

Lorsque la corruption suit une des variantes du second scénario, l'argent versés par les donneurs internationaux ou les impôts collectés, ne le sont pas en cash. Ils sont, par essence, logés dans le système bancaire et financier. Levy (2010) soulève alors très judicieusement un problème qui n'avait pas été évoqué jusque là. Il est vrai que le corrupteur pourra bénéficier du service qu'il achète à la PPE sous la forme d'une prestation que le gouvernement lui paye. Du côté de la PPE, soit elle attend de toucher une rétribution sous la forme d'un virement compensant une prestation fictive (conseil, vente fictive, etc.), soit elle s'attend que le corrupteur ait retiré de l'argent liquide et lui remette. Aspect positif pour les deux complices, une telle procédure (avec virement en cash) interrompt la piste des transactions bancaires qui va du corrupteur à la PPE. Mais, aspect négatif, si la PPE veut placer le montant de sa *bribe* dans le système financier, c'est elle qui est confrontée à un problème de blanchiment.

Le blanchiment constitue l'action la plus risquée de la relation qu'entretiennent la PPE et le corrupteur. Toute la question est de savoir, qui d'entre eux, en assumera le coût ? Lorsque les risques encourus lors du dépôt de cash par la PPE sont supérieurs aux risques encourus par le corrupteur, le corrupteur et la PPE vont choisir un mécanisme de blanchiment qui leur permettent de conserver secrète l'identité de la PPE. Ce faisant, le corrupteur peut bénéficier, sans risque, des facilités que le gouvernement lui a accordé tandis que la PPE demeure exposée. Elle doit multiplier les couches de précaution afin de ne pas être facilement reliée à la somme d'argent qui constitue sa rémunération. C'est la PPE qui prend en charge le risque et le coût associé au blanchiment. Lorsque les risques encourus lors du dépôt en cash par la PPE sont faibles, elle préférera cette forme de paiement. C'est le corrupteur qui s'expose aux poursuites prévues par la convention anti-corruption de l'OCDE. La charge du coût du blanchiment repose alors essentiellement sur le corrupteur.

Il nous semble donc que la corruption engendre un besoin de blanchiment émanant des PPE, des pays pauvres et qui doit souvent être réalisé au plus

---

qu'une PPE soit potentiellement impliquée dans la corruption. La désignation *Personne Politiquement Exposée* remonte à l'affaire Abacha qui défraya la chronique de la fin des années 1990. Sani Abacha était un dictateur nigérian qui organisa avec les membres de sa famille et ses proches un réseau de vol massif de fonds publics du Nigéria. Le montant de ce pillage était estimé à plusieurs milliards d'euros entreposés dans des comptes bancaires au Royaume-Uni et en Suisse. En 2001, dans un effort pour récupérer l'argent ainsi volé, le gouvernement nigérian qui succéda au régime d'Abacha ouvrit une enquête judiciaire auprès dans plusieurs pays européens, y compris en Suisse auprès de l'Office fédéral de la police (OFP). Dans le cadre de cette entraide judiciaire diligentée par la Suisse auprès de plus de soixante institutions bancaires, le concept de « *Personne Politiquement Exposée* » émergea, qui fut finalement inclus dans la Convention de l'ONU contre la corruption de 2003.

près d'eux, afin que l'argent soit le plus facilement possible disponible. Le blanchiment appelle à son tour la corruption par ce que les PPE qui veulent blanchir leur revenu doivent corrompre d'autres agents publics ou employés du secteur bancaire et financier.

Dans le premier cas, la corruption va donc tendre à s'accroître, puisque la PPE va, elle-même acheter et corrompre, d'autres fonctionnaires ou PPE afin de sécuriser son gain. Dans le second cas, le pays considéré est sans doute déjà très en marge des normes anti blanchiment prônées par les institutions internationales et c'est le pays qui subira la pression tant que le laxisme y prévaudra. La PPE corrompue se défait du coût des conséquences de son comportement sur le pays tout entier.

#### 6 – Hétérogénéité de la demande de blanchiment

Nous pouvons maintenant croiser les différentes observations dont nous disposons. D'une part, nous avons examiné le *modus operandi* des trafiquants et d'autres nous avons discuté les problèmes internes de management que le blanchiment soulève au sein des groupes criminels, enfin nous avons examiné le besoin de blanchiment du personnel politique de haut rang qui se laisse corrompre. Le rapprochement des trois séries d'observations permet de proposer une description plus claire de la demande de blanchiment.

Cette demande est extrêmement hétérogène et concentrée autour d'un nombre assez restreint d'acteurs.

- *Les trafiquants latino-américains* ont acheté la drogue sur le continent, ils ne blanchiront qu'à partir de l'étape finale, lorsque la drogue aura été vendue en Europe. Pour l'essentiel l'argent partira vers le continent latino-américain par des moyens assez simplifiés et le blanchiment aura lieu également de manière peu sophistiquée. Une partie de cet argent peut être envoyé aux Etats-Unis ou en Europe et exigera un traitement de blanchiment plus complexe. En suivant Boyum et Reuter (2005) on considérera que la valeur de la cargaison est revendu 50 fois son prix d'achat. Très grossièrement on peut penser que les trafiquants des 75 tonnes de cocaïne dégagent un flux de revenu de près de 2 milliards de dollars. En considérant que 20% de cette somme vient couvrir les coûts on obtient un profit de 1,6 milliards de dollars. Cette estimation, très grossière, indique que la demande de blanchiment émanant des trafiquants de cocaïne du continent latino-américain, est forcément très largement inférieure à ce plafond. Une grande partie de ces 2 milliards seront

dépensée, stockée en cash, investie directement dans l'immobilier latino américain (ce qui est une forme de blanchiment). Seule une fraction restreinte de cette somme empruntera les arcanes du système financier mondial et finira dans des comptes off-shores dans des paradis fiscaux. Pour fixer un ordre d'idée il est plausible que moins d'un milliard de dollars par an, provenant de la cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest, suive des circuits financiers sophistiqués vers les pays européens et nord américain.

- *Les équipes locales impliquées dans le trafic de cocaïne* en Afrique de l'Ouest originaires de la région, dégagent environ 22 millions de dollars qui suivront des parcours sinueux, mais pour l'essentiel cet argent sera consommé et transféré d'un pays à l'autre. Une faible fraction sera épargnée et donc blanchie, généralement de manière très primitive, notamment par l'achat de petit immobilier et des dépôts de cash et liquidités dans des banques peu regardantes. Ces sommes n'ont qu'une très faible probabilité de rejoindre les circuits financiers sophistiqués et de se loger dans le système bancaire et financier des pays développés. Il en va de même pour les 480 millions de dollars de cocaïne vendue par les petits trafiquants et revendeurs. Cet argent reste à l'écart du système bancaire et financier.

- *Les personnalités politique et gouvernementales de haut rang* qui se laissent corrompre sont à l'origine d'une importante demande de blanchiment. Du côté du trafic de drogues, nous avons noté que près de 90 millions de dollars était payé aux autorités corrompues. Cette somme, qui, rappelons le n'est un ordre de grandeur, est concentré entre un faible nombre de mains. Il y a très approximativement 50 personnes en Afrique de l'Ouest qui se partagent 90 millions de dollars. Ce chiffre nous donne un ordre de grandeur des sommes qui seront candidate à un blanchiment un peu complexe. Une partie des 90 millions de dollars sera dépensée mais il restera une somme qui sera blanchie, dans l'achat d'immobilier en Afrique de l'Ouest notamment à Dakar mais aussi en Europe et aux Etats-Unis. Le groupe de 50 personnes doit entretenir ses proches chacune des groupes familiaux dispose donc de 1,5 million dollars ce qui n'est pas une somme très importante.

- Il est également probable que l'Afrique de l'Ouest soit une région où *des trafiquants impliqués dans d'autres régions du globe* viennent exclusivement afin d'y blanchir leurs profits. En effet, l'existence dans certains pays d'une indus-

trie bancaire mal régulée et d'autorités bancaires centrales dominées par des gouvernements successifs qui les empêchent de jouer leur rôle, font de certains petits pays ouest africain des zones où l'on retrouve des trafiquants de tout les pays. Le fait d'un pays de transit pour la drogue a contribué à développer un marché locale de la drogue, de même, le fait de proposer aux trafiquants locaux un système bancaire accueillant, pousse les demandeurs de blanchiment de la planète (trafiquants, politiciens corrompus, fraudeurs fiscaux, etc.) à se tourner vers l'Afrique de l'Ouest.

Il est clair que la somme totale tirée du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et destiné à être blanchie est essentiellement transférée d'un pays à l'autre et profite des faiblesses de mise en œuvre de la réglementation. Moins d'un milliard de dollars et moins de 100 millions de dollars sont les réservoirs (latino-américains et autorités corrompues) à partir desquels, le blanchiment est envisageable. L'essentiel sera blanchi de manière simplifiée et seule une petite fraction fera l'objet d'un traitement sophistiqué.

Si l'on passe rapidement en revue les autres trafics, comme le trafic de cigarettes, le trafic de main d'œuvre, le trafic de cigarettes et de médicaments contrefaits, on constatera que les *modus operandi* sont peu générateur d'une demande de blanchiment.

Le *modus operandi* du trafic de cigarettes mobilise, en haut de la chaîne, des hommes d'affaires qui renforcent la profitabilité de leur commerce légal de cigarettes par l'ajout d'une dose de cigarettes illégales. On trouve également d'authentiques trafiquants qui agissent en marge des circuits légaux. L'impact du trafic de cigarettes pèse essentiellement sur les finances publiques et la santé. La corruption nécessaire au trafic de cigarettes est limitée et souvent circonscrites en des points très précis du dispositif de surveillance. Un petit groupe d'agents des autorités portuaires suffit à laisser passer des conteneurs suspects. La demande de blanchiment est donc très faible.

Les médicaments contrefaits sont vendus par des équipes de contrebandiers spécialisées dans ce trafic. La corruption nécessaire à ce trafic est minime. Pour l'essentiel, les trafiquants exploitent les faiblesses de la réglementation et l'inattention ou l'incompétence des agences gouvernementales. La demande de blanchiment est très faible.

Le trafic de travailleurs (main d'œuvre et prostitution) n'exige pas une forte corruption. La corruption nécessaire pour faire franchir une frontière est

localisée aux bas niveaux de la hiérarchie des forces de l'ordre. La demande de blanchiment émanant des trafiquants situés en Afrique de l'Ouest est donc très faible. Il existe en revanche, une demande importante de blanchiment émanant des personnes originaires d'Afrique de l'Ouest qui animent des réseaux de prostitution dans les pays européens. Ils doivent protéger leurs revenus et utilisent souvent des techniques complexes et ingénieuses.

Les armes légères sont un des condiments des guerres civiles. Ce sont généralement des Etats voisins (parfois plus éloignés) qui fournissent les rebellions. L'implication des gouvernements est telle que le blanchiment ne sera un besoin que pour les quelques marchands d'armes professionnels. La demande de blanchiment de ce groupe d'acteurs est très forte. Le nombre d'acteurs est très limité mais les sommes importantes.

Les quatre groupes d'acteurs des trafics en Afrique de l'Ouest principalement demandeurs de blanchiment sont donc, les trafiquants latino américain, les membres ouest africains d'organisations criminelles impliqués dans la prostitution en Europe, les élites locales corrompues et les trafiquants d'armes et enfin les demandeurs de blanchiment non impliqués dans les trafics locaux mais attiré par les possibilités offertes par cette région.

### 7 – Conclusion

Plusieurs conclusions s'imposent quant à l'origine de la demande de blanchiment.

Premièrement, l'analyse traditionnelle du blanchiment qui a été produite depuis le laboratoire des pays développés ne convient pas aux pays en développement. La définition même du blanchiment doit être considérablement élargie. On classe sous le terme de blanchiment toute une série d'infractions dont la finalité n'est pas de créer un mur entre les activités criminelles et les capitaux. Les revenus criminels sont transférés d'un pays à l'autre essentiellement car les trafics sont transnationaux et les réseaux répartis sur plusieurs pays. *De facto*, du fait de la faiblesse de la mise en œuvre des réglementations, le simple fait de déplacer les capitaux suffit à les blanchir. Le blanchiment est donc un *by product* du déplacement et non son motif. Ce que les institutions internationales dénomment blanchiment dans les PED renvoi à toutes les infractions (rarement réprimées) qui accompagnent les mouvements de capitaux.

Deuxièmement, le triptyque *Placement, Empilage, Intégration* ne décrit pas correctement les étapes

du blanchiment dans les PED. Pour les raisons évoquées précédemment, les stratagèmes destinés à dissimuler les trois phases sont souvent réduits à leur plus simple expression. L'essentiel du blanchiment est donc non seulement un blanchiment de fait mais surtout un blanchiment qui utilise des techniques très primitives et profite essentiellement de la non application de réglementations. La typologie traditionnelle ne décrit correctement les différentes phases de blanchiment que lorsque la finalité de ce dernier est d'intégrer des sommes importantes dans les pays développés, notamment en Europe et en Amérique du Nord.

Troisièmement, une trop faible attention a été jusqu'à présent consacrée au coût des stratégies de blanchiment pour les criminels. C'est précisément par ce que les modalités sophistiquées de blanchiment sont coûteuses que les trafiquants y recourent peu. C'est aussi par ce que mettre en œuvre une stratégie complexe de blanchiment est générateur de risque de trahisons (une autre forme de coût) que seules les organisations criminelles les plus solides en sont capables.

Quatrièmement, il existe toutefois une demande de blanchiment sophistiqué empruntant les modalités les plus sophistiquées de l'ingénierie fiscale et financière. Cette demande porte sur des sommes totales restreintes (à l'exception des bénéfices des trafiquants latino américains) et émane d'un nombre restreint d'acteur (notamment les élites politiques corrompues, les trafiquants d'armes, les chefs des réseaux de prostitution dirigés en Europe par des personnes originaires d'Afrique de l'Ouest).

Cinquièmement, le blanchiment des profits des trafics en Afrique de l'Ouest peut prendre place dans les pays de la région ou dans pays qui entretiennent des liens étroits avec eux (Iran, Liban, Abu Dhabi ou dans les pays où les trafics sont également développés comme la Colombie ou le Venezuela ou dans les autres régions de la planète où les contrôles sont faibles comme au Tadjikistan ou en Hongrie).

Une fois éclairée les différentes motivations de la demande de blanchiment liées aux trafics de l'Afrique de l'Ouest il est possible de conclure notre diagnostic de la dangerosité du blanchiment pour les sociétés de la région.

Le *risque macroéconomique* pour le système financier est *presque nul*. Les sommes en causes sont beaucoup trop faibles pour peser de manière déstabilisatrice sur l'économie de la région. Localement on peut observer des poussées de fièvre,

notamment dans l'immobilier, mais rien qui puisse provoquer un risque systémique.

Le risque que le blanchiment fait peser sur les sociétés ouest africaines n'est pas propre au blanchiment mais plus prosaïquement au fait que les capitaux sont d'origine criminelle. La menace est socio politique. Les populations et notamment la classe moyenne lorsqu'elle émerge et les élites intellectuelles sont exaspérées par la criminalité économique, notamment celle de leurs élites politiques. Le blanchiment n'est que l'étape ultime d'un triptyque *Trafic-Corruption-Blanchiment* qui exaspère de nombreux secteurs des sociétés de la région.

CONCLUSION